

LA JEUNESSE CONTRE LE CHAOS



MANU FRIEDERICH

A l'approche de la votation sur l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!», les jeunes du pays se liguent pour dire fermement pourquoi il faut rejeter la proposition de l'UDC le 14 juin prochain. **PAGE 5**

POINT DE MIRE

Rêver la Suisse
du 14 juin

Rocco Zacheo

Lançons un défi. Que les historiens plongent dans les annales et les archives les plus reculées du pays et se laissent guider par une question simple: à quand remonte une journée aussi chargée, sur les plans politique et sociétal, que celle qui nous attend le 14 juin prochain? Sans doute les plus affûtés des limiers ne trouveraient-ils pas, dans le passé, d'équivalent à la hauteur de ce que nous allons vivre d'ici moins d'un mois. Dans quelques semaines, des millions de personnes retiendront leur souffle en attendant avec impatience les premiers résultats de scrutins cruciaux pour l'avenir de la Suisse. D'autres auront les yeux rivés sur des enjeux de politique cantonale dont l'issue dépendra également de la volonté populaire. Enfin, d'autres citoyens encore descendront dans les rues ou observeront de loin ce que dira l'espace public lors de manifestations qui menacent de déborder.

Cet imposant catalogue nous fait frémir tout en nous autorisant – mieux encore, en nous poussant – à rêver au plus beau des scénarios. Alors rêvons. Imaginons qu'au réveil du 15 juin, en ce lundi qui nous rapprochera un peu plus de l'été, Genève aura fait face avec sérénité, mais aussi avec rage et opiniâtreté, aux grandes injustices géopolitiques et économiques qu'incarne ce club de pays nantis qu'est le G7. Imaginons encore que les autorités du canton, récemment condamnées par la Cour européenne des droits de l'homme pour ne pas avoir respecté le droit de manifester, auront accordé aux milliers d'opposants aux géants réunis à Évian la légitime liberté d'exprimer leur opinion. Et souhaitons que tout cela se déroule sans déprédations, sans vitrines brisées ni affrontements avec les forces de l'ordre. Rêvons encore. Que les citoyens du canton de Vaud se prononcent en faveur de l'introduction d'un salaire minimum; que celui-ci soit inscrit dans la Constitution et gravé dans la loi, comme le proposent les deux initiatives soutenues par les partis de gauche et les syndicats, dont Unia. Et que le contre-projet défendu par le Conseil d'État soit balayé, lui qui veut accorder la primauté aux salaires fixés par les conventions collectives de travail tout en y ajoutant de nombreuses exceptions qui vident de sa substance cette noble aspiration. Souhaitons également que les Genevois s'opposent à l'ouverture

Cet imposant catalogue
d'enjeux nous fait frémir
tout en nous autorisant à rêver
au plus beau des scénarios

des commerces de détail deux dimanches par an sans encadrement par la CCT de la branche. Un dernier rêve? Ce sera le plus beau. Que l'initiative du chaos portée par l'UDC fasse naufrage, elle qui n'apporte aucune réponse concrète aux problématiques qui traversent notre société. Un

«non» nous permettra de rester connectés à l'Europe, à la libre circulation des personnes et aux traités garantissant l'accès à un marché dont la Suisse ne peut se passer. Il écartera, ce «non», des scénarios catastrophes sur le front du financement de l'AVS, qui serait sinon gravement compromis. Il permettra de répondre de ma-

nière satisfaisante aux besoins de main-d'œuvre dans des secteurs essentiels comme les soins, la construction ou l'hôtellerie-restauration. Enfin, il empêchera la résurgence du statut dégradant de saisonnier, qui a laissé de profondes cicatrices chez les migrants et leurs enfants. Dans le flot de cette impressionnante actualité, retenons encore une autre noble aspiration, celle que nous offre depuis plusieurs années le 14 juin: une société où les femmes n'auraient plus besoin de faire grève ce jour-là pour réclamer l'égalité avec les hommes. Alors, pour cette cause comme pour toutes les autres évoquées ici, accrochons-nous à la célèbre phrase d'Eleanor Roosevelt: «L'avenir appartient à ceux qui croient à la beauté de leurs rêves.» ■

PROFIL



Gabriel Cotte,
l'hydrologue qui veut
sauver les bois.

PAGE 2

INTERVIEW

Pourquoi s'opposer à
l'UDC, par Vania Alleva.

PAGE 3

RETRAITE

Les rentes du 2^e pilier
sont à la traîne.

PAGE 7

INTERNATIONAL

A Gaza, l'eau
toujours plus rare.

PAGE 8

«JE SUIS CETTE FORÊT»

L'hydrologue Gabriel Cotte est l'un de ceux à vouloir sauver le bois de Ballens.

Aline Andrey

Gabriel Cotte ne se sent ni de Suisse ni de France, mais du Rhône. Il est le fleuve qui traverse le lac Léman, mais aussi la forêt de Ballens dans le nord vaudois et la biodiversité de son territoire qu'il défend. Il a grandi à Lyon, a développé sa sensibilité écologique en écoutant le groupe québécois Les Cowboys fringants. C'était au début du siècle. Dans la chanson *Plus rien*, ces musiciens, malgré leur nom rigolo, annonçaient déjà la catastrophe climatique, la fin de l'humanité. Gabriel Cotte étudie alors la biologie, l'hydrologie et la limnologie – la science des lacs, petite sœur de l'océanographie. Il se passionne pour le Léman, au point d'en faire un doctorat portant sur le mélange de son eau avec le Rhône. «La limnologie a été créée au XIX^e siècle, à Morges, par le scientifique touche-à-tout François-Alphonse Forel. Depuis les années 1960, le Léman est le lac le plus suivi du monde, dont la base de recherche LÉXPLORE (basé au large de Pully, *ndlr*) nous donne le pouls», s'enthousiasme le spécialiste dans la cafétéria du bâtiment Géopolis de l'Université de Lausanne, berceau de sa thèse de doctorat.

«Comment peut-on raser une forêt, quand on sait ce qu'elle nous apporte en termes de santé physique et mentale?»

Depuis, le médiateur scientifique collabore avec différentes institutions, notamment la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), L'éprouvette (Laboratoire Sciences et Société de l'UNIL), des écoles et des collectifs interdisciplinaires comme Mycélium, qu'il a cocréé, ou Hydromondes qui organise l'Assemblée biorégionale du Léman au Théâtre de Vidy le 13 juin prochain. L'hydrologue y participera, passionné par les projets qui enracinent l'humain et le relie à tous les vivants: «Pour ce projet, nous sommes allés sur LÉXPLORE avec des

preneurs de son. Je n'avais jusqu'alors pas pris conscience de la pollution sonore des profondeurs du lac. Je tends à déconstruire ce qu'on m'a enseigné. On ne changera pas les choses, si on reste dans la tête. On doit descendre dans le cœur, susciter une émotion. D'où l'intérêt de mêler sciences, arts et territoires.»

UNE CONSCIENCE AIGUË DE L'EAU

L'eau est au cœur de ses recherches scientifiques, mais il en a aussi une conscience aiguë dans son quotidien. Celle qu'il boit chez lui, dans le village de Yens, est filtrée par le bois de Ballens. «Comme nous sommes constitués de 70% d'eau, je peux dire que je suis cette forêt. Ce n'est pas métaphorique, mais physiologique», explique-t-il. Comme lui, 5000 autres habitantes et habitants des villages alentours dépendent d'elle. «Des forages ont été faits en-dehors, mais les sources ont des taux de pesticides trop élevés. Le sous-sol de la forêt filtre l'eau gratuitement et la retient comme une éponge. Les arbres sont aussi le meilleur rempart contre la chaleur et la sécheresse bien sûr.»

Or, la multinationale Holcim prévoit de creuser une mégagravière d'une soixantaine d'hectares pour y récupérer les millions de tonnes de gravier de son sous-sol nécessaire à la production du béton. Conséquences: l'abattage de 20 000 arbres, plus de 230 camions par jour sillonnant la région, du bruit, de la poussière, des émissions de CO₂ vont compromettre les objectifs du plan climat vaudois. En juin 2024, le collectif les Grondements des terres avait occupé brièvement ce territoire pour alerter la population laissée dans l'ignorance (hormis le lectorat de *Heidi.news*, qui avait auparavant révélé les tractations entre Holcim et Orllati).

De cette courte ZAD a découlé l'Association pour la sauvegarde des bois de Ballens et environs (ASBBE). Elle a été créée par des citoyennes et des citoyens de la région, la veille des inondations à Morges en juin 2024. Ce, comme pour appuyer la nécessaire résistance écologique, «face au béton qui crée des îlots de chaleur et imperméabilise les sols», souligne Gabriel Cotte, membre du comité, qui participe à des séances d'information pour sensibiliser la population et les autorités. «Les mentalités évoluent. La terre d'excavation, la paille

et le bois sont des matériaux qui ont fait leur preuve. Mais en face de nous, il y a un mastodonte, explique le militant. De plus, le Canton jusqu'à présent ne nous aide pas. Pourtant, comment peut-on raser une forêt, quand on sait ce qu'elle nous apporte en termes de santé physique et mentale? Le bois de Ballens représente tous les enjeux de notre temps. C'est une digue qui ne doit pas céder.» L'automne dernier, l'ASBBE a reçu symboliquement le flambeau des défenseurs de la colline du Mormont. Elle compte aujourd'hui plus de 700 membres, et va remettre bientôt aux autorités une pétition forte de près de 14 000 signatures.

LE CANCER CAPITALISTE

Pour Gabriel Cotte, si la lutte pour l'avenir de l'humanité, face au dérèglement climatique, s'ancre dans des territoires, il en appelle aussi à un changement de paradigme. «Le capitalisme, et avec lui l'extractivisme, est un cancer. Et celles et ceux qui le combattent sont des cellules immunitaires», image-t-il, prônant dans sa manière de vivre une forme de sobriété heureuse; dépenser moins pour travailler moins, la décroissance comme une évidence. «La croissance, dont fait partie le béton et la spéculation immobilière, broie les vivants et ne profite qu'à 1% de la population», rappelle Gabriel Cotte, rêvant

d'un autre monde pour sa petite fille de 9 mois. «Ma grande espérance vient des peuples colonisés qui acceptent après plus de 500 ans de partager avec nous leur grande sagesse. Quand les Kogis (peuple autochtone de Colombie, *ndlr*) parlent du glacier du Rhône comme étant le cerveau de notre territoire, les rivières les veines, le Léman les poumons, ou encore les zones humides les reins et le delta du fleuve les pieds, on se sent relié.» Et le cœur? «A nous de le trouver...» ■

Pour plus d'informations et signer la pétition: sauvegardedesboisdeballens.ch



Gabriel Cotte appelle à se relier au cœur, à la terre, à l'eau...

AFIN DE LUTER CONTRE L'OBÉSITÉ INFANTILE, LA CONFÉDÉRATION VEUT LIMITER LA PUBLICITÉ POUR LE CHOCOLAT, LES CHIPS ET LES SODAS À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION.



LES TRAITS TIRÉS

Ambroise Héritier

«L'INITIATIVE DU CHAOS PORTE ATTEINTE À DES DROITS FONDAMENTAUX»

Présidente d'Unia, Vania Alleva déploie les arguments qui doivent pousser à refuser la proposition de l'UDC, en votation le 14 juin prochain.

Anne-Sophie Zbinden, «Work»

La campagne sur l'initiative de l'UDC «Non à une Suisse à 10 millions!» bat désormais son plein, avec des sondages qui donnent un écart quasi nul entre le camp des partisans du «non» et celui du parti agrarien. Comme une très large majorité de l'échiquier politique, des associations et des acteurs de l'économie du pays, Unia s'oppose fermement à une proposition jugée comme néfaste, notamment en ce qui concerne le droit des travailleuses et des travailleurs. La présidente du syndicat, Vania Alleva, évoque les raisons qui doivent mener au rejet d'une initiative qui mènerait la Suisse vers le chaos.

QUESTIONS RÉPONSES

Les syndicats affirment que l'initiative de l'UDC sur la «durabilité» nuit à tous les travailleurs. En quoi exactement?

Cette initiative est une attaque contre les salaires, les retraites, les emplois et l'ensemble du système de santé.

Pourquoi? Le texte de l'initiative porte avant tout sur le plafonnement de la croissance démographique.

Cette initiative porte atteinte à des droits fondamentaux. Concrètement, il s'agit de la libre circulation des personnes et, par conséquent, de la protection des salaires. En effet, l'initiative prévoit un mécanisme automatique: à partir d'un certain seuil, la libre circulation des personnes avec l'Union européenne serait résiliée. Cela entraînerait également la suppression des mesures d'accompagnement – c'est-à-dire les instruments grâce auxquels nous luttons aujourd'hui contre le dumping salarial et faisons respecter le principe «à travail égal, salaire égal». Nos contrôles montrent régulièrement qu'environ un tiers des entreprises ne respectent pas les conditions de salaire et de travail. Ce que l'UDC provoque avec cette initiative, ce n'est donc pas une limitation de la migration, mais une augmentation du nombre de travailleurs sans droits. Cela a des répercussions sur l'ensemble du marché du travail.

«Les personnes issues de l'immigration réagissent de manière particulièrement vive à l'idée d'un retour au statut de saisonnier»

Quelles sont les conséquences pour l'emploi?

L'initiative menace particulièrement les emplois dans l'industrie d'exportation. Plus de la moitié des produits industriels suisses sont exportés vers les pays de l'UE. L'industrie est déjà sous pression en raison des droits de douane américains. Si, dans cette situation, notre principal partenaire commercial venait à nous faire défaut, cela aurait des conséquences énormes sur l'emploi. Nous le constatons déjà aujourd'hui dans l'industrie horlogère et l'industrie MEM. Dans diverses entreprises, des employés sont en chômage partiel en raison de la situation économique actuelle.

Vous dites également que l'initiative met en péril les retraites.

Exactement. Si le nombre de personnes actives est plafonné, cela aura des répercussions directes sur l'AVS et les caisses de pension. Nous connaissons déjà aujourd'hui une grave pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Et maintenant, les baby-boomers partent à la retraite. Moins de personnes actives: cela a des répercussions négatives sur l'économie et sur les institutions sociales. L'Union syndicale a calculé que, selon l'évolution de la situation, les retraites pourraient baisser de 800 à 2200 francs si l'initiative était acceptée.

Et qu'en est-il du système de santé?

C'est un point tout à fait central. Environ la moitié des médecins en Suisse ont suivi leur formation à l'étranger. Plus d'un tiers du personnel soignant diplômé vient également de l'étranger. Le personnel soignant travaille déjà à la limite de ses capacités. L'initiative du chaos entraînerait l'effondrement du système de santé. Les hôpitaux et les maisons de retraite ne pourraient plus fonctionner.

L'UDC touche une corde sensible avec son initiative. Elle aborde de manière ciblée des thèmes tels que les embouteillages, les loyers élevés ou les soucis financiers. Pouvez-vous comprendre que beaucoup de gens espèrent que leur situation s'améliorera grâce à cette initiative?

Bien sûr. Car il y a des problèmes bien réels. Les loyers élevés, la hausse des primes d'assurance maladie ou les infrastructures surchargées préoccupent les gens. Mais l'UDC fait comme d'habitude: elle s'empare des problèmes existants et présente des solutions prétendument simples. Or, cette initiative mensongère ne résout aucun de ces problèmes. En ce qui concerne les loyers, par exemple, ce n'est pas la migration qui est le problème, mais la spéculation immobilière. On investit trop peu dans les constructions abordables. Et lorsqu'il s'agit de solutions concrètes – par

exemple contre la spéculation ou pour la construction de logements durables –, l'UDC les combat. Il en va de même pour la durabilité ou le développement des transports publics. L'UDC parle certes de durabilité, mais bloque les mesures concrètes allant dans ce sens.

Mais l'initiative porte pourtant le mot «durabilité» dans son titre!

Le véritable objectif de l'UDC est un retour au statut de saisonnier. A l'époque, les personnes ne pouvaient rester que de manière limitée, n'avaient pas le droit de vivre avec leur famille et n'avaient pratiquement aucun droit. Avec la suppression de la libre circulation des personnes, les mesures d'accompagnement visant à protéger les salaires disparaîtraient également. L'UDC ne veut pas moins de personnes, mais plus de personnes avec moins de droits. Ce n'est pas une affirmation des syndicats, mais c'est écrit noir sur blanc dans le programme de l'UDC et cela ressort également du texte de l'initiative.

Dans quelle mesure?

L'initiative se base sur la «population résidante permanente». Ainsi, les personnes disposant d'un permis de séjour précaire – comme les saisonniers, les résidents de courte durée ou les frontaliers – ne sont pas prises en compte. L'initiative ne limite donc pas le nombre de personnes qui viennent travailler, mais le nombre de celles qui bénéficient de droits garantis.

Pourquoi l'UDC mise-t-elle sans cesse sur des campagnes xénophobes?

Parce que l'insécurité et les problèmes sociaux rendent les gens plus réceptifs aux réponses simplistes et à la politique du bouc émissaire. Notre tâche consiste à montrer sans relâche de quoi il s'agit réellement et pour qui l'UDC fait de la politique. Et la conseillère nationale UDC Katja Riem l'a clairement dit: «Nous ne sommes pas le parti des travailleurs.» L'initiative actuelle s'inscrit certes dans une longue série d'initiatives

xénophobes – de Schwarzenbach à aujourd'hui –, mais elle est la plus extrême de toutes. Il s'agit de faire reculer les syndicats puissants, les conventions collectives de travail et les contrôles salariaux.

Mais certains syndicats ont, eux aussi, flirté à l'époque avec l'initiative Schwarzenbach. Comment leur position a-t-elle évolué?

Les syndicats ont beaucoup changé. Dans les années 1970, certains d'entre eux soutenaient eux aussi une politique de quotas, qui a finalement eu des répercussions négatives sur les salaires et les conditions de travail. Aujourd'hui, nous défendons une approche tout à fait différente: une Suisse ouverte, dotée d'instruments qui protègent tous les travailleurs, quelle que soit leur origine. Nous protégeons les salaires et les conditions de travail, pas les frontières. Nous ne nous laisserons pas diviser! La Suisse est une société diversifiée, et de nombreux secteurs ne fonctionneraient tout simplement pas sans les migrants – du bâtiment aux services en passant par la santé. Les syndicats reflètent eux aussi cette diversité.

Les sondages actuels montrent que le résultat sera serré. Comment évaluez-vous le risque que l'initiative soit acceptée?

Les sondages sont un signal d'alarme. Nous devons mener un travail de persuasion intense au cours des prochaines semaines. Il y a des personnes, même dans les milieux proches des syndicats, qui sympathisent avec l'initiative en raison de problèmes concrets ou d'un malaise général. Mais je constate régulièrement lors de discussions que, si nous expliquons ce que contient réellement le texte de l'initiative, cela déclenche une prise de conscience.

Quels arguments sont particulièrement efficaces?

Au sein de la base syndicale, c'est surtout l'atteinte à la protection des salaires et aux droits des travailleurs qui

préoccupe. Les personnes issues de l'immigration réagissent de manière particulièrement vive à l'idée d'un retour au statut de saisonnier. Beaucoup connaissent encore cette réalité ou en ont entendu parler dans leur famille.

Que vous disent les personnes sans passeport suisse?

Surtout une grande consternation. Beaucoup ont du mal à croire qu'une initiative aussi inhumaine puisse bénéficier d'un tel soutien et faire l'objet d'un débat sérieux.

Vous-même avez un parcours migratoire, vos parents sont originaires d'Italie. Que vous inspire cette initiative?

Mon engagement syndical est étroitement lié à l'histoire de ma famille. C'est pourquoi ce débat me touche aussi personnellement. Il est difficile d'accepter qu'un pays prospère comme la Suisse doive mener de telles discussions et en même temps ne pas résoudre les vrais problèmes. Cependant, tout cela me motive à en faire encore plus et à aller à la rencontre du plus grand nombre de personnes possible.

Avez-vous parfois peur que l'initiative soit acceptée?

J'essaie de ne pas y penser. Pour moi, il n'y a pas de plan B. Cette initiative ne doit pas être acceptée. Mais bien sûr, on finit par se poser la question: dans quel pays vivrions-nous si une telle chose venait à s'imposer?

Dans ce débat, les syndicats font parfois front commun avec les associations patronales et les partis bourgeois. N'est-ce pas problématique?

Il existe différentes campagnes et différents arguments. Les associations patronales argumentent différemment de nous, les ONG encore différemment. Nous nous concentrons sur les droits des travailleurs, la protection des salaires et le risque d'exploitation. Mais nous sommes d'accord sur le fait que cette initiative provoquerait un chaos total. ■



Pour Vania Alleva, l'initiative menace particulièrement les emplois dans l'industrie d'exportation, dont plus de la moitié des produits sont destinés aux pays de l'UE.

SE FORMER POUR BIEN GÉRER LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

RETRAITE L'ARPIP, Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance, ouvre un nouveau cycle de formation permettant de maîtriser une mission aussi essentielle que complexe.

Rocco Zacheo

La gestion des institutions de prévoyance est un domaine dont la complexité apparaît immédiatement à celles et ceux qui, profanes en la matière, tenteraient de saisir ses rouages. Et c'est sans doute pour cela qu'une bonne formation des membres des conseils de fondation qui chapeautent ces entités s'avère indispensable au bon fonctionnement des institutions. Cette mission pédagogique, l'Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance (ARPIP) l'assume depuis plusieurs années à travers des cycles de formation de plusieurs jours permettant de maîtriser toutes les subtilités de leur mandat.

DES ALLURES DE COLOSSE

Au cœur de cette démarche se trouve l'exigence de transmettre aux participants une rigueur irréprochable. Aldo Ferrari, ancien vice-président d'Unia et actuel président de l'ARPIP, rappelle l'importance de cet engagement: «Notre objectif est d'offrir aux personnes siégeant dans un conseil de fondation une vision d'ensemble des enjeux, des tâches et des responsabilités auxquels elles sont confrontées. Il faut savoir qu'en cas de mauvaise gestion ou de faute, chaque membre peut être tenu légalement responsable, avec des conséquences pouvant engager son patrimoine personnel. Mais ce risque devient quasi inexistant lorsque les personnes concernées bénéficient d'un accompagnement adéquat et de programmes approfondis comme le nôtre.»

Née en 1988, dans le sillage de l'entrée en vigueur, trois ans plus tôt, de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et des règlements relatifs à la gestion paritaire qui l'accompagnent, l'ARPIP a aujourd'hui pris une ampleur considérable. Elle est financée principalement par les organisations syndicales affiliées à l'Union syndicale suisse (USS). Surtout, elle rassemble des

représentants des caisses de pension suisses gérant aujourd'hui quelque 1300 milliards de francs... soit près d'une fois et demie le PIB de la Suisse! «Dans le pays, on compte près de 1300 conseils de fondation, ajoute Aldo Ferrari. C'est dire si les milliers de personnes qui les composent jouent un rôle central dans la gestion paritaire de ce patrimoine.»

Proposées tous les deux ans, ces formations, qui s'étalent sur cette période, abordent des thématiques denses et variées, animées par des professionnels de référence — avocats, économistes, réviseurs ou encore consultants en placements. Ainsi, du 10 septembre prochain au 10 juin 2027, au fil de neuf journées de travail, les participants recevront notamment les outils nécessaires pour expliquer aux membres des syndicats le rôle et l'utilité de l'ARPIP. Les principaux chapitres de la LPP seront également approfondis, tout comme les notions de réassurance, les différents types de fondations et d'institutions de prévoyance. Les inscrits apprendront aussi à lire des comptes, interpréter des bilans et comprendre les contraintes légales en matière de réserves. Seront encore abordés les objectifs d'une expertise, les bilans techniques, les études de risques, ainsi que la question de l'insolvabilité. Ces programmes, et d'autres encore, régulièrement actualisés d'un cycle à l'autre, permettent également aux anciens «élèves» de se réinscrire à certains modules afin de compléter ou d'actualiser leurs connaissances.

UN BILAN RÉJOUISSANT

Les ambitions poursuivies par l'ARPIP à travers ces formations dépassent toutefois le strict cadre des conseils de fondation et de leurs membres. Sur ce point, Aldo Ferrari se montre explicite: «Notre objectif est que l'intégralité des bénéfices d'une caisse profite aux salariés. Chaque franc cotisé par l'employeur et par l'employé doit bénéficier aux assurés actifs et aux rentiers, mais en aucun cas à des actionnaires.» Pour concrétiser



Pour Aldo Ferrari, président de l'ARPIP, chaque franc cotisé par l'employeur et par l'employé doit bénéficier aux actifs et aux rentiers, en aucun cas à des actionnaires.

cet objectif, le président de l'association estime indispensable d'investir les capitaux avec intelligence et compétence, «sans s'aventurer sur des terrains que l'on ne comprend pas». Et d'ajouter: «Notre action s'inscrit dans les valeurs d'une assurance sociale, la LPP. Il est donc impératif qu'elle soit au service des salariés et des rentiers.» La LPP impose aux caisses un taux de conversion de 6,8% (il définit la rente versée), un seuil pour lequel, rappelle

Aldo Ferrari, Unia s'est fortement mobilisé. Aujourd'hui, les résultats sont jugés très satisfaisants par le président de l'association. En 2025, les assurés des institutions gérées paritairement par les syndicats ont bénéficié d'améliorations substantielles, tant pour les actifs que pour les rentiers, tandis que les rendements obtenus ont été tous au-delà du minimum LPP, avec une moyenne supérieure à 3,5%. Quant aux taux de couverture, ils dépassent

les 120% pour plus de 90% des assurés. Les défis qu'attend l'ARPIP pour ces prochaines années sont nombreux. Un parmi d'autres? «A mon sens, il est primordial pour nous de renforcer la collaboration avec notre homologue allemandique PK Netz, conclut Aldo Ferrari. Nous devons intensifier notre réseau afin de construire une stratégie solide à l'échelle nationale.» ■

La LAMal a 30 ans: il faut célébrer les acquis et corriger les défauts

ASSURANCE La loi, née en 1996, a permis d'encadrer et de placer des garde-fous auprès des assureurs, mais beaucoup reste à faire pour améliorer le dispositif.

Reto Wyss, USS

Née en 1996, la Loi sur l'assurance maladie (LAMal) célèbre ses 30 ans. Avec des primes qui écrasent les budgets, beaucoup n'ont sans doute pas le cœur à la fête. Il ne faut pourtant pas jeter le bébé avec l'eau du bain. La loi a apporté beaucoup de choses positives, en particulier un accès universel et non discriminatoire à des soins de qualité. Avant la LAMal, les caisses privées faisaient la pluie et le beau temps. Elles pouvaient refuser d'assurer, exclure des assurés ou varier les primes selon les personnes. Et aujourd'hui? Les primes sont presque trois fois plus élevées qu'à l'introduction de la LAMal. Autant dire qu'on préfère ne pas imaginer à quoi ressemblerait aujourd'hui un système sans

règles, ni garde-fous comme celui qui régnait à l'époque.

Cela dit, la LAMal reste un compromis politique. Du point de vue syndical, celui-ci était donc insuffisant dès le départ. Ruth Dreifuss, ancienne conseillère fédérale et ancienne secrétaire centrale de l'USS, résume la situation ainsi: «Le 30^e anniversaire de la LAMal marque à la fois un succès et un nouveau départ.»

UN MODÈLE DÉPASSÉ

Ce nouveau départ doit permettre de corriger deux défauts majeurs. Le financement profondément antisocial du système, tout d'abord. Les primes par tête sont un modèle totalement dépassé. Il est temps de l'abolir. Il y a ensuite les reliquats du système des caisses. Bien qu'obligatoire et universelle, l'assurance de base continue d'être gérée par 40 entreprises privées. Résultat: les assurés subissent aujourd'hui encore l'arbitraire des caisses, par exemple lorsque le médecin-conseil d'une assurance refuse une

garantie de prise en charge des frais. Pendant ce temps, les lobbyistes du camp bourgeois au Parlement tentent d'imposer une autre logique, au lieu de s'attaquer aux vrais problèmes. Ils prétendent que l'assurance de base est trop généreuse et qu'il suffirait de tailler dans le catalogue des prestations pour faire baisser les primes. Leur objectif en réalité est clair. Ils cherchent à transférer toujours plus de prestations de l'assurance de base vers les complémentaires. La peine est double: non seulement les assurés auront encore plus de mal à financer ces traitements, mais les lobbies concernés engrangeront encore davantage de profits. De plus, l'argument du catalogue de prestations trop généreux ne tient pas. Il suffit de regarder les soins dentaires: dans les pays de l'OCDE, plus de 30% sont financés en moyenne par l'Etat et via l'assurance de base, tandis qu'en Suisse, cette part n'atteint qu'un maigre 8%. ■

Une étude confirme la bonne santé des associations patronales et économiques

TRAVAIL Réalisée par Unia, l'analyse tord le cou à l'idée que ces entités perdent progressivement de leur importance.

Rocco Zacheo

Alors, elles seraient sur la voie inexorable du déclin, les associations patronales et économiques du pays? On pourrait le croire si on écoutait les avis des chefs d'entreprise et des observateurs aux sensibilités proches de ce milieu. Dans les faits, il n'en est rien. C'est ce qu'affirme l'ancien coprésident d'Unia Andreas Rieger, dont les conclusions d'une analyse récente tordent le cou à quelques idées sur la question. L'auteur indique que l'environnement étudié a, certes, connu de fortes secousses depuis les années 1990. Il n'en reste pas moins que sa puissance demeure quasi intacte, en considérant le fait qu'environ 60% de l'ensemble des salariés travaillent dans des entreprises membres d'une association patronale ou économique. Par ailleurs, dans certains secteurs

clés, comme la construction, l'hôtellerie-restauration, la banque, l'horlogerie ou l'agriculture, le taux de syndicalisation est toujours très élevé, situé souvent autour de 80% et près de 100% dans certains cas. Une partie de ces associations a disparu, d'autres ont fusionné, d'autres encore ont vu le jour ces derniers trente ans, tout particulièrement dans les services - santé et soins, logistique et commerce des matières premières. Tous ces acteurs, dont les plus importants sont l'Union patronale suisse (UPS), l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et Economiesuisse, continuent de jouer un rôle crucial. C'est le cas tout particulièrement dans l'élaboration des règles du marché du travail, dans la conclusion et l'application de conventions collectives de travail, dans la formation professionnelle ou dans le lobbying politique. Pour Unia, des associations fortes constituent une condition préalable pour un partenariat social fort. ■

Etude disponible en allemand: unia.ch/publikationen

LES JEUNES S'UNISSENT CONTRE L'INITIATIVE DU CHAOS

VOTATION Rassemblée en une grande alliance, la jeunesse suisse explique pourquoi il est fondamental de dire «non» le 14 juin prochain au projet de l'UDC.

Manon Todesco

L'initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions!» met l'avenir des jeunes générations en danger. Voilà ce que conclut une large alliance d'organisations et de partis de jeunesse, qui ont décidé de faire front commun contre cet objet soumis au peuple le 14 juin. Dans cette alliance, on retrouve la Commission jeunesse de l'Union syndicale suisse (USS), la Jeunesse socialiste suisse, les Jeunes Vert'libéraux, les Jeunes du Centre, les Jeunes Vert-e-x-s, les Jeunes PEV, le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) et l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES). A travers leur mobilisation, ceux-ci veulent montrer leur engagement pour l'ouverture, les échanges internationaux et la diversité, qui sont pour eux la clé d'un avenir porteur d'opportunités. «Une Suisse qui se replie sur elle-même compromet son développement», assurent-ils, répétant que l'initiative de l'UDC n'apporte aucune réponse aux problèmes actuels. Au contraire, elle en crée de nouveaux. De leur côté, ils défendent une Suisse ouverte, connectée et respectueuse des droits fondamentaux.

MENACES RÉELLES

Selon ces organisations, l'initiative ne répond à aucun des défis actuels du pays et risque au contraire d'aggraver les tensions sociales. «Nous refusons une initiative qui exclut et divise, s'indigne Félicia Fasel, présidente de la Commission jeunesse de l'USS. Elle met en danger notre avenir, réduit nos opportunités, affaiblit la protection de nos salaires et remet en cause des droits fondamentaux que nous pensions acquis.»

Les opposants dénoncent également une volonté de repli qui pourrait fragiliser les accords bilatéraux. Pour Lévi Gerber, président des Jeunes PEV Romandie, cette initiative «met

imprudemment en péril des accords qui ont fait leurs preuves, comme la libre circulation des personnes, tout en sapant la cohabitation harmonieuse en exigeant de facto un repli sur soi de la Suisse». Il estime que voter non revient à défendre «une Suisse où la cohabitation respectueuse et la cohésion sociale vont de soi».

PLUS JAMAIS ÇA

L'alliance rappelle aussi les conséquences historiques des politiques migratoires restrictives. Avant l'introduction de la libre circulation, le statut de saisonnier imposait à de nombreux travailleurs étrangers des conditions précaires et empêchait souvent leurs familles de vivre avec eux en Suisse. Certains enfants étaient même cachés aux autorités et privés d'école. «L'UDC voudrait revenir au système des saisonniers, dénonce Niklas Tiemann, responsable politique du CSAJ. Celui-ci violait clairement les principes des droits de l'enfant et affaiblissait les conditions de vie et de travail des jeunes. Ces derniers ne méritent pas ce retour en arrière: le droit de vivre avec sa famille ou celui de travailler dans de bonnes conditions ne doivent pas être bradés.»

Les organisations de Jeunesse estiment que les nouvelles générations ne doivent pas revivre de telles situations. Elles défendent au contraire un modèle fondé sur la mobilité, les échanges internationaux et l'égalité des chances. Sophie Wang, coprésidente de l'UNES, met notamment en garde contre les conséquences pour la formation et la recherche: «Sans ses acteurs internationaux et sans réadmission à Erasmus+, le système de formation suisse, de l'école obligatoire au post-secondaire, fonce droit dans le mur. Préservons notre capacité d'innovation et les précieux échanges culturels en refusant cette initiative destructrice.»



Félicia Fasel, présidente de la Commission jeunesse de l'USS, dit refuser une initiative qui exclut et divise.

RACISTE ET ANTISOCIALE

Les Jeunes Vert'libéraux dénoncent, quant à eux, une énième initiative anti-immigration qui ne fait qu'opposer la population, à l'heure où la Suisse manque cruellement de main-d'œuvre qualifiée.

«Cette initiative raciste est tout sauf durable, ajoute Sheldon Masseraz, coprésident Jeunes Vert-e-x-s suisses. En réalité, elle détruit notre cohésion nationale, nos relations avec les pays voisins et l'avenir de notre jeunesse. Une Suisse durable est une Suisse qui mise sur le bien-être de toute sa population

et lui permet de s'épanouir pleinement, tout en respectant l'environnement grâce à une politique économique désintéressée des objectifs de croissance.»

Le projet udciste est par ailleurs jugé antisocial par la Jeunesse socialiste suisse, qui pointe une pression accrue sur les travailleurs immigrés avec des conséquences sur l'ensemble des salariés, sans épargner les jeunes, due au fonctionnement concurrentiel du marché du travail.

Enfin, les Jeunes du Centre mettent en avant les risques pour l'équilibre entre

générations. «Il s'agit d'une attaque contre nos systèmes sociaux, insiste Nina Gisler, leur présidente. Un plafond démographique rigide les met en danger et constitue une attitude irresponsable envers les générations futures. Ceux qui prennent réellement au sérieux l'équité intergénérationnelle doivent clairement rejeter cette initiative.» Pour toutes ces raisons, les jeunes appellent les électeurs à s'opposer massivement à cette initiative dans les urnes. ■

Pour empêcher les licenciements antisyndicaux

SUISSE-UE Une pétition, lancée par la branche de l'industrie MEM d'Unia, demande aux parlementaires de ne pas affaiblir le compromis du Conseil fédéral, soutenu par l'USS.

Antoine Grosjean

Mauvaise élève en matière de licenciements antisyndicaux, la Suisse est sur le point d'améliorer son cas. Dans le cadre des accords bilatéraux III avec l'Union européenne, l'une des quatorze mesures d'accompagnement prévoit de mieux protéger les représentants des travailleurs et des travailleuses. Mais celle-ci est contestée par des associations patronales et par certains partis politiques. Du coup, le personnel de l'industrie MEM (machines, équipements électriques et métaux), soutenu par Unia, a lancé une pétition pour demander aux parlementaires de ne pas vider cette mesure de sa substance et de valider le compromis proposé par le Conseil fédéral. En échange de celui-ci, l'Union syndicale suisse s'est engagée à retirer sa plainte contre la Confédération devant l'Organisation internationale du travail.

Ainsi, un patron souhaitant renvoyer un représentant du personnel aurait l'obligation de lui donner un préavis de deux mois et de lui proposer une solution de reclassement au sein de l'entreprise. A défaut, le licenciement serait considéré comme abusif, ce qui donnerait le droit à des indemnités se montant jusqu'à dix mois de salaire, contre six habituellement. Cela s'appliquerait aux membres des commissions du personnel et des conseils de caisses de pension, ainsi qu'aux délégués syndicaux élus dans les comités nationaux des conventions collectives déclarées de force obligatoire. Un compromis peut-être pas totalement satisfaisant, mais qui représente un énorme pas en avant par rapport à la situation actuelle. ■

Pour signer la pétition:



ANNONCE

Une anthologie d'articles rend hommage à Ernest-Paul Graber

Ernest-Paul Graber (1875-1956) est un homme politique socialiste et un journaliste qui a notamment siégé de 1912 à 1943 au Conseil national qu'il a présidé en 1929-1930. De 1903 à 1956, il a publié près de 7000 articles dans les quotidiens socialistes de Suisse romande *La Sentinelle* et *Le Peuple*. Il y traite de sujets qui, aujourd'hui comme hier, font l'actualité: les injustices sociales, la condition des travailleuses et des travailleurs, les inégalités entre les femmes et les hommes, la montée des populismes, la xénophobie, l'antisémitisme, le pacifisme et le budget militaire. C'est ainsi toute l'histoire de la première moitié du XX^e siècle qui défile sous sa plume aiguisée.

Ce livre reproduit en version intégrale une centaine d'articles répartis en dix chapitres et accompagnés d'un appareil de notes qui renseignent sur les personnes et les événements dont traite l'auteur. Il intéressera non seulement les militants et les militants syndicalistes mais aussi les amateurs et les amatrices d'histoire, ainsi que les nostalgiques des grandes joutes journalistiques d'antan. Ernest-Paul Graber entretenait des liens étroits avec les syndicats. Il a notamment été rédacteur de plusieurs publications syndicales telles que *L'Ebauche* et *La Solidarité horlogère*. Membre du Comité d'Olten, il a participé à l'organisation de la grève générale de 1918. Tout au long de sa

carrière politique, il a défendu avec vigueur les droits des travailleuses et des travailleurs. Le titre de ce recueil reprend les derniers mots de son dernier article, publié trois jours avant sa mort. Optimiste invétéré, il y prédisait le proche avènement de la semaine de travail de 35 heures. «On ne mesure pas la valeur du travail au temps qu'il exige mais au degré de sa production et au temps libre qu'il permet d'assurer au travailleur», écrivait-il.

C'est lui aussi qui reçut en mars 1917, au Cercle ouvrier de La Chaux-de-Fonds, Lénine en personne dont il dresse un portrait inoubliable dans un article du 6 septembre 1918. Cette même année 1917, il est condamné pour insulte à l'armée parce qu'il a dénoncé dans son journal les mauvais traitements infligés à un soldat. Emprisonné à La Chaux-de-Fonds, il fut «libéré» par ses camarades venus en nombre, au son de la fanfare ouvrière *La Persévérante*. Le Conseil d'Etat neuchâtelois fit alors appel à l'armée qui dépêcha 5000 troupiers dans la Métropole horlogère pour tenter vainement de retrouver le leader socialiste. Ecrits dans le style alerte d'une presse combattive et de gauche, de nombreux articles font revivre l'histoire de la Suisse et de l'Europe durant la première moitié du XX^e siècle. On y trouvera de troublantes - et inquiétantes - analogies avec les temps actuels. Unia a contribué au financement de

cet ouvrage collectif élaboré par une équipe de 24 personnes et enrichi de nombreuses illustrations. ■
Raymond Spira

«... On y va et on y arrivera», articles d'Ernest-Paul Graber, Editions d'en bas.

Pour l'acquisition en avant-première de l'ouvrage auprès des Editions d'en bas (livraison à domicile, frais de port offerts), indiquez votre adresse postale et le nombre d'exemplaires souhaités à: contact@enbas.ch



«... On y va et on y arrivera» Ernest-Paul Graber

LES RENTES DU 2^e PILIER NE SUIVENT PAS LE COÛT DE LA VIE

PRÉVOYANCE Une motion socialiste pour rendre la compensation du renchérissement obligatoire va probablement être enterrée par le Parlement, alors que la santé financière des caisses est bonne.

Antoine Grosjean

Après le rejet massif de la réforme du 2^e pilier «LPP 21» dans les urnes, en septembre 2024, se dirige-t-on vers un nouveau projet de révision mais plus modeste? C'est apparemment la voie que la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) préconise de suivre. En revanche, ce qui semble de plus en plus certain, c'est que la compensation du renchérissement pour les rentiers n'entrera pas en ligne de compte.

En effet, la motion «Lutter contre la perte de pouvoir d'achat des rentiers du deuxième pilier», déposée par Pierre-Yves Maillard, conseiller aux Etats socialiste et président de l'Union syndicale suisse (USS), n'a pas trouvé grâce aux yeux de la CSSS-E, qui l'a rejetée le 23 avril, par six voix contre quatre et deux abstentions. Six jours plus tard, le même texte, également déposé par le groupe socialiste au Conseil national, y a été refusé au plénum. Si la motion subit le même sort lors de la prochaine session du Conseil des Etats, elle sera alors définitivement enterrée.

LA CONSTITUTION OUBLIÉE

Pour l'USS, ce serait déplorable. Dans un communiqué de presse, la faitière souligne que «le 2^e pilier n'atteint plus l'objectif fixé par la Constitution, à savoir permettre de maintenir le niveau de vie habituel». Car depuis 2015, le montant moyen des nouvelles rentes versées par les caisses de pension a reculé de 11% pour atteindre un plancher historique. Ainsi, le renchérissement a fait chuter le pouvoir d'achat des rentiers de plus de 7%. Pourtant, rappelle l'USS, le 2^e pilier affiche une situation financière très solide. «Dans les caisses de pension de droit privé, le taux de couverture avoisine actuellement 120%. Les rendements de placement sont élevés et les réserves bien constituées.»

L'USS exige donc que le non ferme à la réforme LPP 21 - refusée par plus de 67% des votants - soit pris au sérieux et que la hausse du coût de la vie soit obligatoirement compensée dans le 2^e pilier, comme c'est le cas pour les rentes AVS. «En rejetant la réforme LPP en 2024, la population a envoyé



Depuis 2015, le montant moyen des nouvelles rentes versées par les caisses de pension a reculé de 11% pour atteindre un plancher historique. Ainsi, le renchérissement a fait chuter le pouvoir d'achat des rentiers de plus de 7%.

un message très clair: les caisses de pension doivent revoir leur politique. Au lieu de diminuer les rentes, elles doivent mieux rémunérer les avoires de vieillesse.» Les prévisions pessimistes sur l'inflation ne font que renforcer l'argumentaire.

Se prononçant sur la motion de Pierre-Yves Maillard, le Conseil fédéral avait répondu qu'une compensation du renchérissement existe déjà pour les rentes du 2^e pilier, mais qu'elle est lissée sur toute la durée de leur versement, sous la forme d'un taux d'intérêt réel. Pour le gouvernement, en faire davantage représenterait un coût considérable, qui nécessiterait de diminuer

le taux de conversion des nouvelles rentes - donc leur montant - ou d'augmenter les cotisations des employeurs et des salariés.

LE CONSEIL FÉDÉRAL L'AVAIT DIT

Jonas Eggmann, secrétaire central de l'USS, rétorque que, si ce n'est pas tout à fait faux d'un point de vue purement économique, les rentes perdent toutefois sensiblement de leur valeur en termes réels en cas de hausse inattendue de l'inflation. Et surtout, il souligne que cela contredit les prises de position antérieures du Conseil fédéral: «Dans son message de 1975 sur la LPP, il déclarait que "l'adaptation à l'évolution

des prix a pour but de préserver la valeur réelle des rentes versées par les institutions de prévoyance, même en période d'inflation" et qu'elle "contribue ainsi de manière décisive à la réalisation de l'objectif fixé par la Constitution fédérale pour la LPP, à savoir permettre de maintenir de manière appropriée le niveau de vie antérieur".»

En même temps que la motion socialiste sur le renchérissement, la CSSS-E a rejeté plusieurs autres propositions sur divers aspects du 2^e pilier. La majorité a estimé qu'il manque une vue d'ensemble et qu'aucun de ces textes n'aborde la question du financement. A la place, la commission a donc adopté

MIEUX SURVEILLER LES CAISSES DE PENSION

Le 12 mai, la publication du rapport de la Confédération sur la situation financière des institutions de prévoyance en 2025 est encore venue apporter de l'eau au moulin des syndicats. L'USS remarque qu'avec «une performance nette de 6,1%, 2025 a de nouveau été une bonne année pour les caisses de pension». Si près de la moitié d'entre elles ont augmenté les rentes, et que près de 10% l'ont fait de manière durable, sous la forme d'une compensation du renchérissement ou d'une 13^e rente, les avoires de vieillesse de nombreuses personnes n'ont été relevés que de manière marginale. Pour l'USS, cela illustre les injustices du système, qui permet à des caisses de ne pas faire participer suffisamment les assurés aux rendements. Et d'exiger davantage de surveillance pour empêcher des dérives telles que celle de la caisse Tellco PK, mise sous administration officielle à la suite de dysfonctionnements. Comme elle l'a déjà dit et répété, l'USS considère qu'une assurance sociale telle que le 2^e pilier ne doit pas générer des bénéfices au détriment des assurés, mais fonctionner comme une structure à but non lucratif. ■

un postulat demandant au Conseil fédéral de proposer une synthèse de ces thèmes et des pistes de solutions pour moderniser certains points de la LPP - concernant notamment les jeunes salariés, ainsi que ceux qui sont à temps partiel ou cumulent plusieurs emplois. Tout en tenant compte du fait que le peuple a rejeté la dernière réforme importante du 2^e pilier, la commission estime qu'une révision de moindre envergure reste possible. Toutefois, son postulat n'inclut pas la question du renchérissement... ■

L'initiative de l'UDC menace les soins à l'étranger

SANTÉ La résiliation de l'accord de libre circulation avec l'UE pousserait les hôpitaux européens à exiger des tarifs de soins exorbitants aux Suisses.

Roland Erne

Nous portons tous un peu d'Europe sur nous: c'est la carte européenne d'assurance maladie bleue («European Health Insurance Card», EHIC), qui figure au verso de toutes les cartes d'assurance maladie suisses. Elle nous donne accès aux soins de santé dans l'Union européenne (UE) et dans l'Espace économique européen (EEE) si nous sommes victimes d'un accident ou tombons malades lors d'un séjour dans ces deux espaces.

UNE CARTE AVEC DES AVANTAGES

La carte EHIC donne à tous les assurés suisses accès aux soins de santé pour des interventions imprévues «médicalement nécessaires», et ce

aux conditions locales. Ces conditions sont souvent plus avantageuses qu'en Suisse. Et le catalogue des prestations de l'EHIC est souvent plus étendu. Parfois, les soins dentaires en font même partie. Sans les accords bilatéraux avec l'UE et la carte EHIC qui en découle, un séjour à l'hôpital en Europe - par exemple après un accident de voiture ou de ski - pourrait toutefois bientôt coûter très cher. Après une résiliation de l'accord de libre circulation entre la Suisse et l'UE, les hôpitaux européens pourraient exiger des tarifs de soins exorbitants aux assurés suisses.

LA SUISSE Y GAGNE

La carte EHIC n'entraîne pas une immigration des pauvres d'Europe de l'Est vers les systèmes de santé des pays

plus riches, comme l'ont affirmé les eurosceptiques lors de la campagne sur le Brexit au Royaume-Uni. Au contraire. Notre analyse des flux financiers liés à la EHIC* montre que ce sont les pays d'Europe occidentale qui profitent le plus de cette carte. Pour la Suisse également, la carte EHIC est un avantage, car elle permet de facturer intégralement ses tarifs de soins élevés aux caisses d'assurance maladie des pays d'origine des patients étrangers titulaires de la EHIC. En 2016, les médecins et cliniques suisses ont perçu environ 74 millions de francs pour le traitement de patients étrangers titulaires de la EHIC (en moyenne 1548 euros par cas). En contrepartie, les caisses suisses n'ont dû verser qu'environ 36 millions de francs aux médecins et cliniques européens pour le traitement de patients

suisses titulaires de la EHIC (507 euros par cas). Comme les cliniques européennes ne sont pas rémunérées par les caisses maladie suisses selon les tarifs suisses, mais selon les tarifs européens, le traitement des assurés suisses à l'étranger est également un avantage. Quoi qu'il en soit, le système de santé suisse profite de la libre circulation.

SOINS POUR LES VOYAGEURS

La carte européenne d'assurance maladie ne réduit certes pas les inégalités sociales. Notre étude montre même qu'elle les accentue entre les classes sociales et les régions. La carte EHIC n'en reste pas moins utile. En effet, elle concrétise un droit européen à la libre circulation permettant aux voyageurs de bénéficier de soins médicaux dans toute l'Europe, aux frais de leur

pays d'origine respectif. Ce sont les assurés des caisses maladie suisses ainsi que les médecins et cliniques suisses qui en ont le plus profité. Si l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» de l'UDC est acceptée en juin, nous pourrions bientôt perdre la carte EHIC, car l'UDC souhaite mettre un terme à l'accord sur la libre circulation avec l'UE. Cela pourrait coûter très cher aux voyageurs suisses qui tombent malades ou ont un accident en Europe. ■

* «Bringing EU citizens together or pulling them apart? The European Health Insurance Card, east-west mobility and the failed promise of European social integration», Sabina Stan, Roland Erne et Susan Gannon, *Journal of European Social Policy*.

À GAZA, L'EAU EST UNE ARME DU GÉNOCIDE

PROCHE-ORIENT Médecins sans frontières dénonce la privation d'eau infligée par Israël à la population. Une punition collective qui pourrait encore empirer suite à l'interdiction de nombreuses ONG.



Les pénuries favorisent la propagation de maladies, en premier lieu les infections respiratoires, les maladies de peau et les diarrhées.

Textes Guy Zurkinden, «Le Courrier»

«**A** Gaza, la privation d'eau est un instrument du génocide.» C'est ainsi que Laureline Lasserre, responsable de Médecins sans frontières (MSF) pour les affaires humanitaires à Gaza, résume le rapport publié mardi par son organisation. L'étude détaille les conséquences mortelles de la pénurie d'or bleu infligée par Israël à la population palestinienne. Et appelle la communauté internationale à agir. Depuis le 7 octobre 2023, les autorités israéliennes ont détruit 90% des infrastructures d'eau et d'assainissement de l'enclave, dénonce MSF. En conséquence, les Palestiniens de Gaza sont réduits à «se battre pour obtenir suffisamment d'eau». Le précieux liquide est désormais livré par des camions-citernes mis à disposition par des ONG, des municipalités ou des entreprises privées. Mais ils sont loin de pouvoir répondre à la demande: en août 2025, la moitié des foyers de l'enclave n'avait pas accès à suffisamment d'eau potable pour satisfaire ses besoins minimaux; et plus d'un quart ne disposait pas de la quantité nécessaire à son usage domestique.

MOURIR EN CHERCHANT DE L'EAU

Décimées par les bombardements israéliens, les familles n'ont souvent pas d'autre choix que d'envoyer leurs enfants les approvisionner, au péril de leur vie: «Mon petit-fils faisait la queue avec d'autres enfants, et ils l'ont tué. Il avait 10 ans...», témoigne

Hanan, une grand-mère gazaouie, citée dans le rapport. Le personnel humanitaire n'est pas épargné: «Il y a un mois, deux conducteurs de camions-citernes de l'Unicef ont été tués par l'armée israélienne», indique Laureline Lasserre, jointe par *Le Courrier*.

Depuis le 7 octobre 2023, les autorités israéliennes ont détruit 90% des infrastructures d'eau et d'assainissement

Autre écueil, les entraves systématiques mises aux activités des humanitaires. Entre mai et novembre 2025, une distribution d'eau sur cinq réalisée par MSF n'a pas permis de répondre aux besoins de la population, les véhicules de l'organisation ayant été empêchés de transporter des volumes suffisants. Quant à l'approvisionnement en électricité, en carburant et en équipements indispensables au traitement et à la distribution de l'eau, comme les générateurs, il est coupé, ou fortement restreint, depuis le début de l'offensive israélienne. C'est le cas aussi pour d'autres biens essentiels: unités de dessalement, pompes, chlore, réservoirs ou encore latrines, systématiquement bloqués à la frontière.

ÉPIDÉMIE DE GALE

L'impact sanitaire de ce blocus est terrible. «Il ne reste pratiquement plus rien des toilettes et des réseaux

d'égouts, et les déchets solides s'accumulent», souligne MSF. Les populations sont contraintes de creuser des trous dans le sable, et les déjections contaminent ainsi l'environnement et les nappes phréatiques. Les biens d'hygiène de base – savon, couches, produits d'hygiène menstruelle –

principale productrice d'eau potable, après les autorités locales. Mais cette activité ne tient plus qu'à un fil: «Il suffit qu'un générateur se casse, ou que nous manquions d'huile à moteur, pour que des milliers de personnes se voient privées d'accès à ce bien vital».

APPEL AU RÉVEIL DES ÉTATS

Dans son rapport, MSF précise que les restrictions imposées par Israël relèvent d'une intention de «punir collectivement la population de Gaza». Ce déni prolongé d'infrastructures vitales, en totale violation du droit international, équivaut à une «mort par attrition», à travers le démantèlement progressif des conditions matérielles préalables à la survie. Pour l'empêcher, l'organisation humanitaire appelle à un sursaut des Etats membres de l'ONU. Elle les invite à «utiliser tous les moyens à leur disposition pour garantir que cet accès soit rétabli et protégé pour la population de Gaza». L'ONG exige en parallèle une augmentation rapide et sans entraves de l'aide humanitaire, ainsi qu'une hausse des financements. «La pénurie d'eau affecte en premier lieu les plus vulnérables: enfants, femmes et personnes handicapées. Face à cette catastrophe, est-ce que les Etats remplissent enfin leur devoir légal et moral?» interroge Laureline Lasserre. ■

COMPLICITÉ DE CARREFOUR DÉNONCÉE

Deux magasins Carrefour dans les colonies israéliennes illégales, six autres enseignes en Cisjordanie occupée, une plateforme de distribution desservant les colonies établie par une franchise du supermarché. Dans une note, sept syndicats

et organisations de la société civile française – dont la CGT, la Ligue des droits de l'Homme et la Plateforme des ONG pour la Palestine – dénoncent le soutien de la multinationale française de la distribution à la colonisation illégale de la

Palestine. A rebours des déclarations de la direction du groupe, elles démontrent que Carrefour a intensifié sa présence en Israël et dans les territoires occupés. Ces organisations exigent que l'entreprise mette fin à sa complicité et que

l'Etat français adopte des mesures empêchant les échanges commerciaux et les investissements favorisant la colonisation illicite par Israël du territoire palestinien. ■

BRÈVES

Manon Todesco

ANNÉE RECORD POUR LA PEINE DE MORT

Le nombre d'exécutions dans le monde a explosé en 2025, selon le rapport annuel d'Amnesty International. L'ONG recense 2707 exécutions dans 17 pays, soit une hausse de 78% en un an. L'Iran concentre à lui seul plus de 2100 exécutions, devant l'Arabie saoudite, où la peine capitale a été largement utilisée pour des infractions liées aux stupéfiants. Les Etats-Unis, Singapour, l'Egypte et le Koweït enregistrent également une forte hausse. A savoir que ces chiffres ne prennent pas en compte les milliers d'exécutions présumées en Chine. «Cette hausse alarmante du recours à la peine de mort est le fait d'un petit nombre d'Etats déterminés à exécuter coûte que coûte», dénonce Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International. Malgré cette détérioration, l'ONG souligne que 113 pays ont désormais aboli totalement la peine de mort, contre 16 en 1977. «La peine de mort n'améliore pas notre sécurité, poursuit-elle. En revanche, elle constitue une atteinte irréversible à l'humanité, qui est motivée par la peur, au mépris total du droit international relatif aux droits humains.» ■

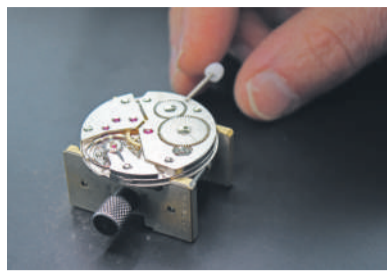
DANS LES COULISSES DU CINÉMA...

A l'occasion du Festival de Cannes, six syndicats français et britanniques du secteur audiovisuel ont dénoncé la banalisation des journées de travail à rallonge imposées par les sociétés de production. Selon eux, cette culture des horaires excessifs met en danger la santé, la sécurité et le bien-être des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, dénoncent-ils dans un communiqué de presse commun. «Derrière le glamour des tapis rouges, de nombreux travailleurs œuvrent sous une pression intense pour permettre l'existence des films présentés à Cannes.» Les organisations syndicales, affiliées à UNI Global Union, réclament un changement immédiat des pratiques du secteur afin de donner la priorité à des horaires de travail équitables, à des temps de repos protégés et à des carrières durables pour les travailleuses et les travailleurs du cinéma et de l'audiovisuel. ■

ÉGALITÉ ET TOLÉRANCE, POUR DE VRAI

A l'occasion de la Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie le 17 mai, IndustriAll Europe a tenu à réaffirmer son engagement en faveur de l'égalité des travailleurs LGBTQIA+ sur les lieux de travail. Dans un communiqué de presse, la fédération syndicale rappelle que les lieux de travail sont un terrain clé de cette lutte et qu'un environnement professionnel sûr, digne et exempt de discriminations repose avant tout sur des protections juridiques solides et appliquées, ainsi que sur l'action des syndicats pour faire respecter ces droits.

Or, les lois ne suffisent pas, insiste l'organisation: l'inclusion se construit aussi au quotidien, à travers les comportements des collègues, des managers et des employeurs. IndustriAll appelle donc à renforcer les actions concrètes, à travers les politiques internes de non-discrimination, à promouvoir la solidarité dans les entreprises et à défendre l'égalité dans la négociation collective. ■



HORLOGERIE

Dans le Jura, un projet de contrat-type de travail veut limiter la sous-enchère salariale.

PAGE 11

MIGROS

Doublement sous-traitées, les livraisons du géant orange sont payées au lance-pierre.

PAGE 13



PAUSE CAFÉ

Pasqualino Gallicchio, président d'Unia Valais, un pied de chaque côté des Alpes.

PAGE 14

DANS LE CANTON DE VAUD, UN SALAIRE MINIMUM, MAIS PAS POUR TOUT LE MONDE

VOTATION La Conseillère d'Etat Isabelle Moret a défendu devant les médias son contre-projet face à l'objet mis au vote le 14 juin prochain. Gauche et syndicats appellent à voter pour l'initiative.

Textes Aline Andrey

Le 14 juin, le canton de Vaud votera sur l'initiative «Pour le droit de vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal». D'un côté, les deux textes du comité unitaire: l'un pour ancrer le principe dans la Constitution vaudoise et le second pour fixer le montant à 23 francs l'heure avec un renchérissement automatique; de l'autre, le contre-projet du gouvernement, soutenu par la majorité de droite du Grand Conseil, qui défend le principe d'un salaire minimum, mais en proposant une version allégée. Une «coquille vide», selon les mots du comité unitaire*. Un terme réfuté, le 7 mai, lors d'une conférence de presse, par la conseillère d'Etat en charge de l'Economie, Isabelle Moret. «Si c'était le cas, personne ne refuserait les trois objets», a-t-elle souligné lors du moment des questions.

Le contre-projet veut exclure les employés sous convention collective de travail (CCT) ou contrat-type de travail (CTT) – prévoyant des salaires minimums. «Nous voulons privilégier le partenariat social. Notre canton est celui ayant le plus de CCT, et ne part donc pas de zéro», indique Isabelle Moret. Les employés du commerce de détail à Lausanne (qui dispose d'une convention communale), de l'hôtellerie-restauration, la boucherie-charcuterie, le nettoyage industriel, la coiffure, ou encore la boulangerie-pâtisserie ne bénéficieraient donc pas d'un salaire minimum. Par contre, le secteur du commerce de détail (là où il n'existe pas de CCT), le service à la personne, comme les soins esthétiques, les entreprises sans CCT étendue, oui.

DE NOMBREUSES EXCEPTIONS

Les initiatives excluent certains secteurs du salaire minimum cantonal: l'agriculture, l'horticulture et la viticulture, les apprentissages, les stages

certifiants, les personnes mineures, en réinsertion professionnelle ou sociale. Le contre-projet aussi, mais y ajoute encore notamment les emplois de vacances pour les moins de 25 ans, certaine garde d'enfants (hors accueil de jour) et le travail des membres de la famille. «Nous choisissons la voie médiane, entre protection sociale et responsabilité économique», souligne la conseillère d'Etat, qui brandit le risque de perte d'emploi.

Sur la question de l'indexation automatique demandée par le comité d'initiative, le gouvernement veut, en revanche, évaluer annuellement la possibilité de l'augmenter ou non, en fonction non seulement de l'inflation, mais aussi de la conjoncture et de l'emploi.

LES FEMMES PRÉTÉRITÉES

La situation de nombreux employés – dont une majorité de femmes –, actifs notamment dans la restauration ou la vente, serait donc améliorée si l'initiative est acceptée, mais pas si le contre-projet est choisi. «Il s'agit de ne pas fragiliser les secteurs où il y a des femmes et d'éviter que des employeurs renoncent à engager», répète la conseillère d'Etat, qui pointe l'importance de la formation continue. «Dans une perspective à moyen et à long terme, il faut tenir compte de la pénurie de main-d'œuvre et de l'employabilité. Avec l'IA, les personnes vont devoir se former et changer de travail. La formation professionnelle est valorisée dans les CCT et permet d'être mieux payé ensuite. Il s'agit aussi d'améliorer la Loi sur l'assurance chômage pour permettre des reconversions.»

Aux côtés de la conseillère d'Etat, Françoise Favre, directrice générale de l'emploi et du marché du travail (DGEM), a donné les derniers chiffres disponibles de l'Office de la statistique datant de 2022. Le salaire minimum cantonal aurait touché 5% à 6% des



OLIVIER VOGELSANG

Le contre-projet conçu par le Conseil d'Etat vaudois veut exclure les employés sous convention collective de travail ou contrat-type de travail qui prévoient des salaires minimums.

salariés. Cela signifie que 20 300 employés gagnaient à l'époque moins de 23 francs l'heure. Aucun chiffre n'a été donné sur le pourcentage couvert ou non par une CCT ou un CTT. Notons encore que initiateurs et autorités prévoient un dispositif de contrôle et de sanctions pouvant se monter

jusqu'à 30 000 francs (en cas de récidive). En conclusion, Isabelle Moret a brandi le risque que, si l'initiative était acceptée, des personnes se rendraient chez le coiffeur ou au restaurant dans les cantons voisins, car les prix y seraient moins chers. Et de glisser encore: «Dans le canton de Bâle, les

initiateurs avaient appelé à voter trois fois oui. Pour être sûrs d'obtenir quelque-chose...» ■

* Lire: [evenement.ch/articles/un-outil-pour-combattre-la-pauvrete](https://www.evenement.ch/articles/un-outil-pour-combattre-la-pauvrete)

· Ecouter aussi l'audio du discours du 1^{er} Mai sur le salaire minimum sur: [evenement.ch](https://www.evenement.ch)

La parole au syndicat Unia

Questions à Arnaud Bouverat, secrétaire régional d'Unia Vaud, membre du comité unitaire qui a lancé les initiatives pour un salaire minimum cantonal.

QUESTIONS RÉPONSES

Comme le dit Isabelle Moret, ne vaudrait-il pas mieux améliorer les conventions collectives de travail (CCT)?

L'amélioration des CCT est une priorité pour nous, mais nous devons constater qu'un salaire minimum cantonal est absolument nécessaire. Dans le cadre des négociations, nous demandons depuis plus de quinze ans des revalorisations

dans plusieurs conventions à basses rémunérations, sans succès. Le coût de la vie dans notre canton est élevé et pèse sur le budget des travailleuses et travailleurs. Soumis ou pas à une convention, ces derniers doivent avoir un salaire décent pour vivre.

La conseillère d'Etat indique aussi l'importance de la formation continue prévue dans les CCT.

En effet, les CCT offrent quantité de droits et de protections. Nous voulons les maintenir et les développer. Pour payer les factures à la fin du mois, la réalité est crue: il faut avoir de l'argent dans son porte-monnaie. Nos initiatives pour un salaire minimum cantonal ne demandent rien de plus que cela; pas un salaire mirifique et même pas adapté à la pénibilité ou aux compétences acquises,

juste de quoi vivre selon les normes établies par les prestations complémentaires, ainsi que le niveau moyen des primes maladie et des loyers en vigueur dans notre canton.

N'y a-t-il pas de risque de perte d'emplois, si les employeurs sont mis en difficulté, notamment dans le secteur de l'hôtellerie-restauration? Partout où nous sommes intervenus pour introduire un salaire minimum cantonal, les patrons ont crié à la perte d'emplois. Jamais cela ne s'est produit. A Genève et à Neuchâtel, des analyses ont confirmé les effets bénéfiques du salaire minimum. Il n'y a pas de raison que cela se passe différemment pour l'hôtellerie-restauration vaudoise qu'ailleurs. Il y aura des adaptations, mais elles seront supportables et bénéfiques pour notre économie.

A-t-on des estimations sur le nombre de personnes qui bénéficieraient de la mesure avec le contre-projet?

Il est très difficile de faire des estimations précises. Comme le contre-projet exclut de très nombreuses branches et beaucoup de femmes, nous estimons qu'il couvre presque moitié moins de personnes que nos initiatives. Ce procédé est extrêmement discriminatoire et ne remplit plus les objectifs de politique sociale auxquels devrait répondre tout projet de salaire minimum. Nos initiatives s'inscrivent au contraire dans la droite ligne de ce qu'a validé le Tribunal fédéral comme étant une mesure légale pour assurer un revenu décent à tous les salariés.

Le Centre patronal est contre les deux versions. Le contre-projet n'est-il pas mieux que rien?

Dans le journal du Parti libéral-radical, la conseillère d'Etat Isabelle Moret explique que le contre-projet était nécessaire pour ne pas «dérouler le tapis rouge aux initiatives». Nous voyons là les véritables motivations de la droite qui tente de faire adopter une coquille vide et tromper la population. En tant que syndicat, nous ne pouvons valider un projet très discriminatoire qui exclut de nombreuses personnes et qui doivent pourtant, comme tout un chacun, pouvoir vivre de leur travail. Avec nos 23,60 francs (en tenant compte de l'inflation, *ndlr*), nous sommes au minimum du minimum. Opter pour le contre-projet, c'est maintenir consciemment et volontairement des salariés à plein temps dans la précarité. ■

À VOS CRAYONS



PRISON CARNAGES	EN THAILANDE QUI A DU CHIEN	NOTE DE MUSIQUE 100%	PROTECTION CIRCULAIRE EN ALLEMAGNE	COQUIN MUSIQUE EN BOITE	ARRÊT PROVISOIRE	CONTESTA	PETIT DOCTEUR CHANTEUSE BELGE
MILLIARDIÈME C'EST UNE FOLIE			FOU DE COLOMBINE ELLE BRASSE DU VENT		LIBERTAIRE TARTÉ SALÉE		MET EN COLÈRE
RÉSEAU SOCIAL ACTEUR DES VISITEURS				HURLE PAISIBLE	A BIEN SERVI FILET D'EAU		ANCIEN DIEU NORDIQUE
DÉFENSE ANTI-AÉRIENNE	EMPEREUR ALLEMAND C'EST COTON		PRÉNOM FÉMININ	FAUX MARBRE DESTINATION ESTIVALE	DIEU DES ENFERS OBSCURITÉ		
PAYS D'EUROPE MÉPRIS	CELLULE GRISE FATIGUÉ				ACCEPTÉ PAR POUTINE	PESANT D'OR EXPRIME LA SURPRISE	
HOMME DE L'EST			STUPIDE			VALEUR REFUGE	

© FORTISSIMOTS.COM

AGENDA UNIA

BIENNE

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Bienne: lundi à jeudi, 14h-17h30.
Permanence téléphonique 032 329 33 33:
lundi à jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30.
Vendredi 9h-11h30.

Granges-Longeau: pour connaître les heures d'ouverture, merci d'appeler le 032 653 01 11.

Lyss: le guichet est fermé. Une permanence téléphonique est ouverte au 032 329 33 33. Autres informations sur bienne-soleure.unia.ch

FRIBOURG

PERMANENCES

La permanence est ouverte par téléphone au 026 347 31 31 et par e-mail à fribourg@unia.ch. En cas de nécessité, un rendez-vous avec une ou un secrétaire syndical peut être fixé par téléphone. Les plages de temps encore disponibles sont fournies lors de l'appel téléphonique. Les entretiens ont lieu à Bulle ou à Fribourg.

CAISSE DE CHÔMAGE

Bulle, rue de Vuippens 29.

Fribourg, rte des Arsenaux 15.

Lundi à jeudi, 8h30-11h30 et 13h30-16h30; vendredi, 8h30-11h30.

BULLE - CHALET DE L'ENTRAIDE DE MONTBARRY-LE PÂQUIER

Locations: Veuillez vous adresser à Mme Ariane Zürcher, route de la Parqueterie 2, La Tour-de-Trême, 076 605 71 41, ariane.zurcher@live.fr

GENÈVE

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Lundi, 14h-18h; mardi, jeudi et vendredi, 9h-12h et 14h-18h. Les permanences restent sur rendez-vous (à fixer au guichet ou par téléphone au numéro ci-dessous). Les adhésions pouvant être réalisées à nos guichets, nous invitons les personnes qui ne sont pas membres et qui souhaitent un conseil à se présenter dans nos locaux. Permanence téléphonique: mardi à vendredi, 9h-12h et 14h-18h, au 0848 949 120.

CAISSE DE CHÔMAGE

Rue des Gares 12. Lundi, 13h30-17h; mardi à vendredi, 9h-12h et 13h30-17h; vendredi, fermeture à 16h. **Envois des formulaires U1:** geneve.pdu1@unia.ch

GROUPE DES RETRAITÉS

Comité des retraités

Les réunions ouvertes à tous les membres ont lieu tous les 2^e mardis du mois de 10h à 13h, dans les locaux du syndicat, 5, ch. Surinam.

NEUCHÂTEL

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel

Permanences syndicales: lundi, mercredi et jeudi, 15h-18h.

Ouverture des secrétariats: lundi à jeudi, 10h-12h et 15h-18h.

Fleurier

Permanences syndicales: un jeudi sur deux, 15h-18h (jours affichés sur la porte du secrétariat).

Ouverture du secrétariat: mardi, 9h-11h30 et 14h-17h.

Le Locle

Pas de permanence syndicale.

Ouverture du secrétariat: jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h.

Permanence téléphonique pour toute la région au 0848 20 30 90: lundi à vendredi, 10h-12h et lundi à jeudi, 14h-18h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Fleurier, place de la Gare 3.
Mardi, 9h-11h30 et 14h-17h.

Chaux-de-Fonds, av. Léopold Robert 67. Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h; mercredi, 14h-17h; vendredi 9h-11h30.

Le Locle, Crêt Vaillant 19.
Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30.

Neuchâtel, avenue de la Gare 3.
Lundi, mardi et jeudi, 9h-11h30 et 14h-17h; mercredi, 14h-17h; vendredi 9h-11h30.

TRANSJURANE

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Secrétariat de Delémont

Téléphone: lundi à jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30; vendredi, 9h-11h30, au 0848 421 600.

Delémont, rue de la Jeunesse 2.
Lundi à jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30.

Porrentruy, rue du Temple 2.
Lundi, 13h30-17h30.

Saint-Imier, rue Francillon 20.
Mardi, 13h30-17h30.

Tavannes, rue du Quai 20.
Jeudi, 13h30-17h30.

CAISSE DE CHÔMAGE

Delémont, place de la Gare 11.
Lundi et jeudi, 13h30-16h; mardi et vendredi, 9h-11h30; mercredi, 9h-11h30 et 13h30-16h.

Moutier, rue Centrale 11.
Lundi, 9h-11h30; mercredi, 13h30-16h.

Porrentruy, rue des Baïches 18.
Lundi, 13h30-17h30; jeudi, 9h-11h30.

Saint-Imier, rue Francillon 20.
Mardi, 13h30-17h30; jeudi, 9h-11h30.

Tavannes, rue du Quai 20. Lundi et mardi, 9h-11h30 et 13h30-16h; mercredi et vendredi, 9h-11h30; jeudi, 9h-11h30 et 13h30-17h30.

VALAIS

HORAIRE DES SECRÉTARIATS

Téléphone: 027 602 60 00, 8h30-11h30 et 14h-16h30.

Ouverture des guichets: lundi, mercredi et vendredi.

Sion, Sierre, Martigny, Monthey: 9h-11h30.

Permanences du soir

Sierre: lundi, 17h-19h.

Monthey: mardi, 17h-19h.

Sion: jeudi, 17h-19h.

Martigny: jeudi, 17h-19h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Martigny, rue du Léman 19.

Monthey, avenue de la Gare 28.

Sierre, rue du Temple 3.

Sion, place du Midi 21.
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, 8h30-11h30 et 14h-16h30; mercredi, 8h30-11h30.

VAUD

HORAIRE TÉLÉPHONIQUE:

Vous pouvez contacter les secrétariats au 0848 606 606 ou au 0041 848 606 606 depuis la France.

Lundi, mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-17h; mercredi, 9h-12h; vendredi, 9h-12h et 14h-16h.

Permanences administratives et syndicales sans rendez-vous:

Aigle, route de la Zima 2.
Lundi, 14h30-18h30.

Crissier, rue des Alpes 51. Jeudi, 16h-18h30.

Lausanne, place de la Riponne 4.
Lundi, mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h; samedi, 9h-11h.

Le Sentier, Grand Rue 44.
Mardi et jeudi, 9h-12h et 14h-18h.

Morges, Grand-Rue 73-75 (2^e étage).
Lundi, 16h-18h30.

Nyon, rue de la Morâche 3.
Mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h.

Payerne, rue du Simplon 1. Lundi, 16h-18h30.

Vevey, rue Haldimand 23.
Mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h.

Yverdon, avenue Paul-Cérésol 24.
Mardi et jeudi, 9h-12h et 13h30-18h.

CAISSE DE CHÔMAGE

Aigle, rte de la Zima 2.

Vevey, av. Paul-Cérésol 24.

Lausanne, pl. Chauderon 5.

Nyon, rue de la Morâche 3.

Crissier, av. des Alpes 51.

Yverdon, av. Haldimand 23.

Payerne, rue Guillermaux 1.

Morges, Grand Rue 73-75.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, 9h-11h30 et 14h-16h30; mercredi, 9h-11h30.

SUISSE ROMANDE

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE CAISSE DE CHÔMAGE: 058 332 11 32

Lundi, mardi et jeudi, 8h-12h et 13h30-17h; mercredi, 8h-12h; vendredi, 8h-12h et 13h30-16h.

Contact pour l'envoi des documents: caissecchomage.unia.ch

FACILE

		1	2	8	6		
9	4		6		1		
	6	2		3		1	
2	8			5		9	1
	1						7
4		6		8			2
		9		4		2	5
			7		5		3
		8	9	6		7	

DIFFICILE

			8			3	
5	7						4
		3			6		2
	9	1	4	5			3
3							2
	6			3	9	5	1
	8		7			9	
	1						8
		2			8		

RÉSULTATS

E	T	V	H	A	N	S	S	U	R
O	I	O	I	D	I	N	I	V	A
C	N	O	U	E	N	N	V	L	R
F	I	N	O	U	E	N	N	V	A
S	D	V	H	V	S	V	S	V	O
L	A	C	U	L	S	O	N	T	E
X	E	S	C	R	I	K	I	T	E
E	G	E	U	E	R	I	E	G	N
N	I	N	I	A	R	L	E	O	N
R	A	R	S	E	S	A	M	B	E
D	P	O	V	A	D	O	B	B	P

1	5	4	8	6	6	2	3	7
7	8	2	4	5	3	4	6	9
3	6	9	2	1	7	5	8	4
1	4	5	6	3	2	7	8	6
2	6	1	7	8	6	4	3	5
6	3	6	7	8	3	7	8	3
6	9	1	4	5	7	6	1	4
2	8	3	5	7	6	1	2	9
6	4	3	6	4	3	6	4	3
7	5	4	3	7	5	4	3	7

DIFFICILE

1	4	7	2	6	9	8	3	5
9	3	8	5	7	1	7	5	8
6	2	4	4	3	2	2	5	6
5	6	7	3	2	5	5	4	6
8	7	1	8	1	6	1	6	4
7	8	9	6	4	7	8	3	1
2	8	1	3	5	9	5	4	7
8	6	2	5	3	3	9	1	4
7	9	4	3	6	7	1	5	8
3	6	9	6	8	6	9	3	7

FACILE

BRÈVE

LE SALAIRE MINIMUM VALAISAN BALAYÉ PAR LES DÉPUTÉS

Début mai, le Grand Conseil valaisan a rejeté massivement l'initiative cantonale pour un salaire minimum, par 93 voix contre 33. Déposé en 2022 avec plus de 5000 signatures, le texte porté par la gauche et les syndicats, Unia en tête, demande un salaire horaire minimum de 22 francs brut, avec des exceptions jusqu'à 18 francs pour l'agriculture. L'initiative n'a été soutenue que par les Socialistes, les Verts et Neo, dissidence du Centre haut-valaisan. Ses partisans dénoncent un débat idéologique et rappellent que de nombreux salariés valaisans ne parviennent pas à vivre dignement avec leur salaire, notamment dans les secteurs peu couverts par les conventions collectives de travail. Les opposants, issus de la droite

et du centre, exposent des arguments déjà entendus dans les cantons où le débat a eu lieu, à savoir la remise en cause du partenariat social et des mécanismes conventionnels existants, et la peur d'un nivellement vers le bas. Aucun contre-projet ne sera soumis et la population devra se prononcer à une date encore inconnue.

Cet objet s'inscrit dans une actualité plus large, à savoir la votation du 14 juin prochain sur un salaire minimum à 23 francs dans le canton de Vaud, alors que Genève, le Jura, le Tessin, Bâle-Ville et Neuchâtel ont déjà franchi le cap. Ceux-ci sont toutefois menacés par la motion Etlin, qui veut faire primer les CCT sur les législations cantonales en matière de salaire minimum. ■ MT

COURRIER

LA HONTE GRANDIT

Les jours s'ajoutent aux jours et ma honte grandit. La honte de faire partie des pays occidentaux, Europe et Etats-Unis d'Amérique... Soit-disant, le sommet glorieux de la civilisation humaine! Celle qui a créé la démocratie, celle qui a fait des progrès extraordinaires dans tous les domaines. En science, elle s'est rendue capable de détruire la terre 70 fois avec les bombes atomiques. Dans l'organisation de la société, elle a mis au pouvoir des dictateurs chaque fois que des présidents se mettaient à défendre les vœux populaires au lieu des intérêts des oligarques. Capable aussi de déclarer dictateurs tous les présidents généreux avec leurs peuples. Par exemple Kadhafi, qui ne prélevait aucun impôt ni assurance maladie et fournissait d'excellents soins médicaux à son peuple grâce à son pétrole. Il offrait même une maison à tous les nouveaux couples lors de leur mariage. Notre civilisation est si extraordinaire que Francis Fukuyama a pu prétendre, au lendemain de la chute du mur de Berlin, que nous arrivions à la fin de l'histoire.

Et bien non. Les oligarques qui contrôlent nos sociétés soi-disant démocratiques n'ont rien perdu de leur appétit, de leur fringale d'enrichissement, de leur mainmise sur les gouvernements, de leur arrogance, de leur mépris pour la vie humaine, de leur maîtrise de la pensée des peuples par le contrôle de la presse. La diffusion de mensonges ou la rétention d'informations sont telles, que les défenseurs des droits humains sont conduits en prison

comme la députée Rima Hassan, présidente « d'Action France-Palestine ». Tous ceux qui dénoncent le génocide du peuple palestinien sont considérés comme des voyous.

Cette civilisation est considérée par le reste du monde avec un profond mépris. Très peu de personnes, chez nous, en ont pris conscience. La double morale Ukraine-Palestine est confortée par notre presse chaque jour. Les critiques à l'égard de Trump sont nombreuses mais ce dangereux personnage reste au pouvoir. Les instances juridiques internationales ont condamné Netanyahu. Lorsqu'il rétablit la peine de mort pour les seuls Palestiniens, une large majorité de la Knesset l'appuie. Avec plus ou moins de discrétion nos gouvernements refusent de prendre de la distance, continuent à aider son armée. De plus, ils agressent brutalement les citoyens qui veulent dénoncer le scandale du génocide dans nos rues. Il nous reste un petit espoir. L'empire Américain est en fin de suprématie. Son dollar ne vaut plus rien. Les BRICS ne l'utilisent presque plus. Les états européens prennent discrètement de la distance, entraînés par le premier ministre du Canada. Les pays d'Afrique créent aussi une monnaie à eux qui va remplacer le dollar et le franc CFA. Avec Emanuel Todd, nous pouvons espérer la prochaine fin de la puissance américaine, celle qui permettra enfin d'avoir la paix sur la terre. ■

Pierre Aguet

AU JURA, UNIA PLAIDE POUR L'EXTENSION DE LA CONVENTION HORLOGÈRE

INDUSTRIE Après que de la sous-enchère abusive a été constatée dans la branche, un contrat-type de travail fixant des salaires minimums a été mis en consultation auprès des partenaires sociaux.

Textes Manon Todesco

La situation dans l'industrie horlogère jurassienne est pour le moins préoccupante. Après plusieurs années d'enquête et de dénonciations, la Commission tripartite de libre circulation des personnes a mis en évidence des situations de sous-enchère salariale abusive et répétée. «Le taux d'infraction constaté se monte à 22%, sur une période de six ans», précise Julien Hostettler, chef du Service de l'économie et de l'emploi et président de la Commission tripartite. Cette commission, instaurée par les accords bilatéraux avec l'Union européenne et ayant pour mission d'observer le marché du travail, estime que la faible rémunération de certaines catégories de personnels dans quelques entreprises représente une forme de sous-enchère salariale au sens des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. «La très grande majorité des infractions ont été enregistrées dans des entreprises non conventionnées», souligne Julien Hostettler. Quelques cas anecdotiques concernant par exemple un seul salaire ont été observés dans des entreprises conventionnées.»

CONTRAT-TYPE INSUFFISANT

Pour rappel, il existe dans l'horlogerie une convention collective de travail (CCT), mais cette dernière n'étant pas de force obligatoire, elle est appliquée seulement dans les entreprises qui y ont adhéré, à savoir environ 60% d'entre elles dans le canton du Jura. Un taux moins élevé que dans d'autres cantons horlogers comme Vaud ou Genève, car le Jura accueille la plupart des entreprises sous-traitantes. Pour contrer ce phénomène,

la Commission tripartite propose d'instaurer un contrat-type de travail (CTT) spécifique fixant des salaires minimums pour la branche. Les montants proposés sont de 23,37 francs l'heure les trois premiers mois, puis 24,60 francs. En termes de vacances et de jours fériés, ce sont les conditions minimales du Code des obligations qui s'appliquent. Cette mesure est mise en consultation auprès des partenaires sociaux qui pourront ainsi faire valoir leur point de vue sur ce texte et, sur cette base, la commission décidera de poursuivre ou non le processus consistant à demander au gouvernement d'adopter ce texte.

Unia – qui a œuvré sur le terrain pour déceler des cas problématiques ayant conduit aux contrôles et aux constats de dumping salarial opérés par les autorités cantonales – salue l'option d'un CTT, vue comme une réponse «rapide et nécessaire pour mettre fin aux abus et protéger les salariés», mais pense qu'on peut faire beaucoup mieux. «Le CTT est un filet de sécurité indispensable, mais il ne remplace pas une CCT étendue, négociée par les partenaires sociaux et garantissant des conditions de travail stables et équitables», insiste Rébecca Lena, secrétaire régionale d'Unia Transjurane. L'extension complète de la CCT à l'ensemble des entreprises du secteur dans le canton est donc la solution idéale et la plus durable pour Unia.

ASSURER UNE CONCURRENCE LOYALE

Le syndicat insiste sur le rôle central du partenariat social pour assurer une concurrence loyale dans l'industrie horlogère jurassienne. Il demande ainsi l'adoption immédiate du contrat-type pour répondre à l'urgence, mais aussi l'ouverture sans délai de la procédure



Unia salue l'option d'un contrat type de travail, vue comme une réponse «rapide et nécessaire pour mettre fin aux abus et protéger les salariés», mais pense qu'on peut faire beaucoup mieux.

d'extension de la CCT conformément au droit fédéral. Enfin, Unia exige un renforcement des contrôles et des sanctions dissuasives contre les entreprises fautives pour prévenir toute récidive. En ce qui concerne l'extension de la CCT, le président de la Commission tripartite se dit «évidemment très favorable au partenariat social». La balle est dans le camp des partenaires sociaux. ■

UN CAS D'ÉCOLE

Dans le cadre du débat actuel sur les votations du 14 juin, Unia se saisit de ce dossier pour rappeler que, sans les mesures d'accompagnement, les contrôles ayant permis de constater cette sous-enchère salariale dans l'horlogerie jurassienne n'auraient pas pu être menés, et qu'il aurait dès lors été impossible d'intervenir de manière aussi concrète. En cas d'abandon des accords bilatéraux et donc des mesures d'accompagnement, les conditions de travail des salariés et la protection des salaires sont clairement menacées, martèle Unia, qui appelle encore une fois à voter contre l'initiative de l'UDC «Non à une Suisse à 10 millions!». ■

Un toit pour tous, une cause qui mobilise

SANS-ABRIS Le canton de Berne exclut les sans-papiers des hébergements d'urgence. Un comité citoyen biennois se soulève contre cette mesure, mais le Conseil d'Etat persiste.

Aline Andrey

A Bienne, la politique d'accueil des sans-abris ne sera plus inconditionnelle. Face à cette mesure discriminatoire, un collectif citoyen baptisé «Un toit für Alle» a déposé une pétition intitulée «Non au durcissement des règles d'admission dans les centres d'hébergement d'urgence du canton de Berne», munie de près de 13 000 signatures. Le collectif décrit ces modifications imposées dans les nouveaux contrats de prestations entre les institutions d'accueil et le gouvernement cantonal comme inhumaines. «Cette mesure jette à la rue des personnes vulnérables, nie la dignité humaine et le droit élémentaire de se faire aider. Elle est contraire à la Constitution fédérale, dont l'article 12 mentionne que toute personne en situation de détresse a le droit d'être aidée et assistée. Elle est dangereuse, car elle remet en question la santé et l'intégrité physique des individus. Elle les expose aux intempéries, au grand froid, aux agressions et aux maladies. Elle est contre-productive, car elle induit le déplacement du problème vers les Urgences des hôpitaux, déjà saturées, ou dans la rue, renforçant le sentiment d'insécurité.» La pétition demande donc à Pierre-Alain Schnegg, conseiller

d'Etat en charge de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne, «de garantir un accueil inconditionnel aux personnes vulnérables dans les foyers d'urgence, conformément aux principes humanitaires fondamentaux». Dans la ville de Berne, la mesure est déjà appliquée. Elle devrait l'être à Bienne dès 2028, ainsi qu'à Thoune*.

Fin avril, le Conseil d'Etat a répondu. Il persiste et signe: «Il ne faut pas que des personnes sans permis de séjour en Suisse puissent bénéficier d'un séjour illégal grâce aux lits d'urgence financés par les deniers publics.» «L'accueil des personnes concernées doit être limité à des cas individuels justifiés (par exemple dans des situations mettant la vie en danger) et à des séjours très courts, d'une nuit en règle générale», ajoute le Canton, pour qui cette disposition respecte, selon lui, l'article 12 de la Constitution garantissant le droit à l'aide en cas d'urgence. Ce que réfute le comité citoyen à l'origine de la pétition. Le Canton souligne par ailleurs que «ni l'hiver dernier, ni celui en cours, aucun incident concret n'a été signalé».

Entretien avec le fer de lance de la pétition «Un toit für Alle», la médecin Joanna Krähenbühl.

QUESTIONS RÉPONSES

Comment est né votre comité citoyen qui compte des personnes aux profils très divers?

Quand j'ai appris l'existence de ces nouvelles clauses d'accueil, j'ai été très choquée et, d'autant plus en tant que médecin, que cela vienne du Département de la santé. Spontanément, j'ai créé un groupe sur un réseau social avec une vingtaine d'amis. Le lendemain, nous étions 500. Puis en quelques jours, juste avant les fêtes de Noël, le collectif s'est réuni. Nous avons recolté 12 707 signatures en un temps très court. Ce n'est pas seulement une frange de la gauche idéaliste qui est indignée, mais tous les bords politiques. Cette règle impose que, même si des lits sont libres, un sans-papier n'a pas le droit d'être hébergé. A moins de pouvoir prouver une mise en danger extrême et immédiate.

Le Conseil d'Etat estime respecter l'article 12 de la Constitution...

L'article 12 dit que quiconque a le droit de mener une existence conforme à la dignité humaine. Ce qui n'est pas du tout respecté avec cette nouvelle mesure. La dignité humaine, c'est d'abord l'accès

inconditionnel, quels que soient le statut et la nationalité. Devoir dormir dehors ne respecte pas la dignité humaine. Avoir froid, risquer l'hypothermie, ne pas avoir de repas chaud, ni de quoi se laver et laver ses vêtements... Ce sont des besoins vitaux. Par ailleurs, le Conseil d'Etat dit qu'aucun incident concret n'a eu lieu. Mais comment relier le fait qu'une personne a été amenée à l'hôpital au milieu de la nuit avec celui d'un refus dans un centre d'hébergement? J'ai travaillé aux Urgences, et je peux vous dire qu'on n'appelle pas le Canton dans ces cas-là. Quand une personne est en hypothermie ou en détresse psychique, on cherche une place dans un hébergement d'urgence pour éviter de les remettre dans la rue. Comment définir le danger? Celle d'une agression quand on dort dehors ou celle d'une plaie qui s'infecte par manque d'accès à une douche? De surcroît, s'il fait très froid, une seule nuit ne suffit pas. Enfin, l'impact sur la santé psychique n'est pas pris en compte par le Conseil d'Etat. Or, les personnes sans statut légal voyagent dans des conditions compliquées. Quand elles arrivent ici, leur santé physique et mentale est déjà très fragilisée.

Ce durcissement va reporter les problèmes sur les associations ou les collectifs indépendants qui

interviennent auprès de cette population marginalisée.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat se dit préoccupé par le fait que «régulièrement, des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés occupent un lit dans un centre d'hébergement d'urgence»...

C'est un amalgame. Les personnes relevant de l'asile ne sont pas concernées puisqu'elles ont un statut. Donc elles peuvent en théorie continuer à se rendre dans les hébergements d'urgence. Même si je doute qu'elles soient nombreuses à le faire.

Comment voyez-vous la suite de votre combat?

On ne va pas en rester là. On va réfléchir à la façon d'empêcher l'application de cette clause. Les justifications du Canton ne tiennent pas la route. Cela met beaucoup de pression sur les centres d'hébergement de devoir contrôler le statut de chaque personne qui se présente. Il faut étouffer l'offre plutôt que d'exclure les plus vulnérables qui n'ont, de surcroît, aucune possibilité de porter plainte. On ne peut pas déceimment détourner le regard face aux gens qui dorment dehors. ■

* La Ville de Bienne dispose de 54 places d'hébergement, Berne 107 (nombre doublé en 2025) et Thoune 27.

SALE TEMPS POUR LES MÉDIAS RÉGIONAUX

INFORMATION Alors qu'à Fribourg, *La Liberté*, *La Gruyère* et *La Broye Hebdo* vont fusionner leurs rédactions et supprimer dix-huit postes, à Bienne, TeleBilingue licencie l'ensemble de son personnel.

Textes Antoine Grosjean

Coup de tonnerre dans le paysage médiatique fribourgeois! Le groupe St-Paul Médias, éditeur du quotidien *La Liberté*, de *La Gruyère* (qui paraît trois fois par semaine) et de *La Broye Hebdo*, a annoncé fin avril que les rédactions des trois titres allaient fusionner en une seule, répartie sur les sites de Fribourg, Bulle et Payerne. Cela provoquera la suppression de dix-huit postes en équivalents plein-temps (sur un total de 113), dont treize au sein des rédactions et cinq dans le département marketing. La restructuration prendra effet au début de 2027. En plus des emplois, elle affectera aussi l'offre éditoriale, ainsi que les horaires d'impression de *La Liberté*, qui seront avancés en début de soirée. Pour les équipes déjà mises à rude épreuve par des mesures d'économies et une réduction d'effectifs au printemps 2025, c'est un nouveau coup dur, même s'il était attendu. L'année dernière avait également été marquée par la disparition d'un autre journal du groupe, l'hebdomadaire veveysan *Le Messager*, qui a cessé de paraître en décembre.

«St-Paul Médias doit prendre des mesures douloureuses, mais nécessaires pour garantir la viabilité de ses trois titres», a déclaré le 30 avril devant tout le personnel, Martial Pasquier, président du conseil d'administration de la société, cité par *La Liberté*. Avec Serge Gumy, directeur de St-Paul Médias, il a affirmé que le but n'est pas de verser des dividendes aux actionnaires mais de renouer avec les chiffres noirs, malgré la baisse des recettes, et d'assumer d'importants investissements, notamment dans le numérique. En dépit des mesures d'économies prises l'an dernier, les comptes sont restés déficitaires. Le groupe n'a pas indiqué

combien d'économies il comptait réaliser avec cette restructuration.

LES INQUIÉTUDES DU PERSONNEL

Les salariées et les salariés ont exprimé le jour même, via un communiqué de presse de la Société des rédactions, leurs inquiétudes face à la situation: «Nous attendons que le dialogue social qui s'amorcera prochainement entre les représentants des rédactions, du département marketing et la direction soit à la hauteur du coût humain de ces annonces. Nous appelons au respect de l'engagement pris par la direction de mettre tout en œuvre pour limiter les licenciements.»

Le personnel s'est aussi dit «perplexe» vis-à-vis de la stratégie du groupe, qui «donne l'impression que nous produisons davantage de contenus... avec moins de personnel. Déjà mis sous pression par une baisse constante des effectifs depuis plusieurs années, les journalistes des titres de St-Paul Médias doivent au quotidien faire des choix, et renoncer à couvrir certains sujets.» Un dilemme que les délais de bouclage avancés ne feront qu'accroître, en compromettant la couverture de certaines actualités, en particulier dans les domaines politique, sportif et culturel. «Dans un contexte de baisse des revenus des abonnements, nous craignons que les choix arrêtés par la direction ne permettent pas d'assurer la pérennité des titres.»

À PRENDRE OU À LAISSER

Une série d'entretiens individuels a été lancée, lors desquels certains employés reçoivent un congé-modification, autrement dit un licenciement suivi d'une réembauche à un nouveau poste ou à de nouvelles conditions. «Cela peut par exemple impliquer un changement de lieu de travail, de fonction ou de cahier des charges parfois important, confie



Déjà mis sous pression par une baisse constante des effectifs depuis plusieurs années, les journalistes des titres de St-Paul Médias, éditeur entre autres de *La Liberté*, doivent au quotidien faire des choix, et renoncer à couvrir certains sujets.

Julie Rudaz, présidente de la Société des rédactions. Et ce sont des offres à prendre ou à laisser, c'est-à-dire que, si on refuse, on est licencié.» Ce n'est qu'au terme de ce processus que la direction précisera combien de personnes seront licenciées et qu'on saura si le quota légal rendant obligatoire la négociation d'un plan social est atteint. «Pour l'instant, c'est difficile d'y voir clair, constate Etienne Coquoz, codirecteur d'Impressum, l'association des journalistes suisses. Les dix-huit suppressions d'équivalents plein-temps annoncées devraient correspondre à au moins 25 personnes, en tenant compte des temps partiels. Mais on ignore encore s'il s'agira de licenciements, de congés-modifications, de réductions du temps de travail ou de départs à la retraite anticipée. On attend le dénouement. Il y a un temps de latence qui devrait durer jusqu'en juin. D'ici là, nous soutenons les collaborateurs et les collaboratrices dans leurs démarches individuelles, nous répondons à leurs inquiétudes.»

Julie Rudaz déplore que tout cela se soit fait sans consulter les personnes concernées. «Nous espérons que des solutions intermédiaires, qui conviennent à tout le monde, pourront encore être trouvées. Nous avons par ailleurs demandé qu'un guichet de départs volontaires soit mis en place, mais en l'état, ce n'est pas prévu.» Pour elle, la direction devrait davantage écouter les salariés. «C'est aussi dans son intérêt que les gens qui vont rester soient motivés par ce qu'ils feront.»

Par ricochet, la restructuration de St-Paul Médias aura également un impact sur *Le Courrier* de Genève, qui reprend une partie du contenu rédactionnel de *La Liberté*. «Comme le journal va se recentrer sur Fribourg, nous pourrions reprendre moins d'articles, en particulier sur l'actualité suisse et culturelle, note Philippe Bach, membre du comité de rédaction du *Courrier*. Cela va nous obliger à être plus inventifs. Mais ce ne sera pas insurmontable.» ■

À TELEBIELINGUE, TOUT LE MONDE PREND LA PORTE

Du côté de Bienne, c'est le sort des collaboratrices et des collaborateurs de TeleBilingue, la chaîne de télé locale et bilingue, qui préoccupe. Les quarante salariés ont appris début avril qu'ils allaient tous recevoir leur congé. Une conséquence de la perte de concession de la chaîne au profit de Canal B, une autre télévision bilingue qui va commencer à émettre en juillet. TeleBilingue a en effet perdu son recours auprès du Tribunal administratif fédéral. Le personnel exige la négociation d'un plan social, alors que la direction lance un nouveau projet, TeleBilingue 2.0, qui fonctionnerait avec moins de personnel et sans l'argent de la concession. ■

Jusqu'à 350 emplois menacés au Bureau international du travail

GENÈVE Les retards de paiement des Etats-Unis mettent l'organisation dans une situation financière délicate et inédite. Inquiets, les employés et leur syndicat s'organisent pour limiter la casse.

Manon Todesco

«En tant qu'organisation internationale du travail, on est bons pour donner des recommandations à tous les pays du monde, mais à l'interne, on n'a pas le savoir-faire pour gérer une situation de licenciement collectif.» Séverine Deboos, présidente du syndicat du personnel du Bureau international du travail (BIT), tire la sonnette d'alarme. Des bouleversements majeurs secouent

l'organisation. Sur les 3500 employés, 10% sont sur la sellette, principalement à Genève.

Voici le contexte: le BIT - qui est le secrétariat permanent de l'Organisation internationale du travail - fonctionne grâce aux contributions obligatoires des États membres, calculées sur la base de leur poids économique, ainsi qu'aux contributions volontaires (dons supplémentaires des États ou de fondations). «Le plus gros contributeur sont les États-Unis, qui représentent 22% de

notre budget, explique la syndicaliste. Or, depuis l'arrivée au pouvoir de la nouvelle administration américaine en 2025, tout a changé. Après être partis de l'OMS et de l'Unesco, ils ont stoppé l'an dernier leurs contributions volontaires au BIT, laissant sur le carreau quelque 200 collègues dans le monde qui géraient ces projets.»

LE NERF DE LA GUERRE

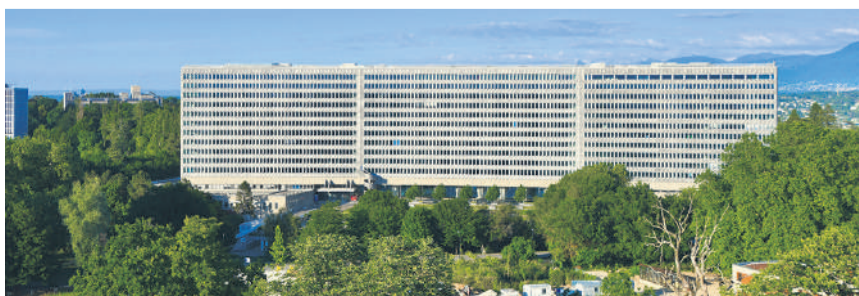
Ce n'est pas tout, ils ont aussi remis en cause leur contribution obligatoire. «Ils n'ont payé ni 2024, ni 2025, ni 2026, ce qui représente environ 128 millions de francs. Ils ne disent pas clairement qu'ils ne vont pas payer, mais ils ne paient pas, et cela nous met dans une position financière très délicate, car nos budgets tiennent comptent de ces contributions qui ne rentrent pas.» Derrière tout ça, rien de plus que du marchandage politique. «Des enjeux importants seront votés lors de la prochaine Conférence internationale en juin, notamment sur le droit de grève et l'économie de plateforme. L'argent

est un levier pour faire pression et obtenir certaines choses. Notre peur, c'est que d'autres États jouent le même jeu et qu'il y ait un effet boule de neige...» Avec des coûts salariaux très hauts, représentant 60%, voire 70% du budget total, les économies se feront sur le dos du personnel. Une première dans l'histoire du BIT qui, jusque-là, a toujours pu offrir une sécurité de l'emploi à ses fonctionnaires internationaux. «Cette tendance va nous contraindre à être plus efficaces, car il y aura à l'avenir moins d'argent, surtout si on doit s'asseoir sur l'apport des États-Unis, souligne Séverine Deboos. Les États investissent davantage dans le réarmement que dans le développement. L'an passé, 90 personnes sont parties à la retraite anticipée, ceux qui quittent le BIT ne sont pas remplacés, mais ça ne va pas suffire. Il y a toujours un manque à gagner équivalent à 350 postes. La direction annoncera en septembre si elle doit licencier en janvier 2027. Ce climat est très anxiogène pour le personnel depuis un an. On ne sait pas ce qu'il

va se passer et on n'a pas les outils pour gérer un séisme de cette ampleur.»

DIALOGUE SOCIAL

En effet, les fonctionnaires internationaux sont un peu hors-sol, avec des règles qui leur sont propres et aucun relais à l'extérieur en matière de chômage et d'assurance maladie. Un sondage auprès du personnel a été lancé afin de récolter des idées sur des alternatives aux licenciements, avec l'aval de la direction. «Les collègues ont envie de se mobiliser, mais ils ont aussi peur pour leur emploi.» En tant que membre de la Communauté genevoise d'action syndicale, le syndicat a sollicité l'aide des partenaires sociaux. «Unia et la Fédération des entreprises romandes ont accepté d'agir en tant qu'experts pour nous accompagner. On se réjouit de cet engagement et de ce soutien. Notre mission est d'œuvrer pour le bien de l'humanité, mais là c'est à notre tour d'avoir besoin d'aide pour continuer à aider les autres.» ■



Les fonctionnaires internationaux sont un peu hors-sol, avec des règles qui leur sont propres et aucun relais à l'extérieur en matière de chômage et d'assurance maladie.

MIGROS: DES LIVRAISONS ALIMENTAIRES POUR DES SALAIRES DE MISÈRE

TERTIAIRE Depuis le 4 mai, les filiales genevoise, valaisanne et tessinoise confient la livraison à domicile à Just Eat, qui sous-traite à On Duty, où on est payé au lance-pierre.

Francesco Bonsaver

Migros vient de signer un accord avec Just Eat, opérationnel depuis le lundi 4 mai, pour la livraison de 10 000 produits dans les régions de Genève, du Valais et du Tessin. Prochainement, cette collaboration devrait s'étendre à d'autres régions. En réalité, le géant néerlandais de la livraison sous-traiterait le travail à d'autres entreprises, ce qui se traduit par une rémunération misérable des livreurs. C'est ce qu'a révélé la NZZ am Sonntag après avoir suivi les livreurs d'On Duty, une entreprise sous-traitante de Just Eat qui livre les produits de Migros. Les livreurs sont payés à la pièce, même si la productivité ne dépend pas d'eux. Le chronomètre de paiement ne tourne qu'entre le moment où le livreur reçoit la commande et celui où il la remet au client. L'employé, attendant depuis une dizaine de minutes que le restaurant lui remette la commande, n'est pas rémunéré pour ce temps de latence. Il en va de même pour le temps de retour après la livraison.

DIX FRANCS L'HEURE

Au final, le livreur suivi par la NZZ aura gagné dix francs par heure au cours de sa journée de travail. C'est comme si un serveur était payé uniquement pour le temps où il apportait les plats de la cuisine à la table du client. Le restant du temps étant offert au patron du restaurant. On trouverait très probablement cela inacceptable, injuste pour le serveur. Mais le plus grand employeur privé du pays, Migros, ne semble pas partager cet avis. Interrogées par la NZZ, les trois coopératives régionales de Genève, du Valais et du Tessin affirment que les conditions de Just Eat satisfont ou dépassent déjà aujourd'hui

les conventions collectives de travail en vigueur dans le secteur. «Toutefois, note l'article, Migros ne précise pas si, tout au long de la chaîne de livraison, les mêmes conditions de travail s'appliquent réellement partout.» Notre journal a tenté d'obtenir des éclaircissements auprès de Migros Tessin, qui nous a renvoyés vers le Léman. «Le dossier est géré par la région de Genève», a répondu le porte-parole régional, Luca Corti. Les réponses sont arrivées de Genève et elles sont surprenantes. Précisant que les trois coopératives régionales ont signé «de manière distincte et individuelle» des contrats avec Just Eat, les livreurs Just Eat de Migros Ticino sont employés par On Duty. Il s'agit de la même entreprise sous-traitante de Just Eat que celle mentionnée dans l'article de la NZZ, celle où les livreurs ne sont rémunérés que pour le temps de livraison.

Des salaires de misère, en somme. Interpellée de nouveau, Migros Ticino n'a pas souhaité commenter la sous-traitance, mais réaffirme que le dossier «est suivi par Migros Genève. Les accords ne sont pas individuels et distincts, mais alignés et cohérents entre eux. La raison est simple: les trois coopératives régionales Migros Genève, Valais et Tessin sont des entités juridiques distinctes.» En réalité, il y a donc trois contrats signés avec Just Eat. La région genevoise a tenu à préciser que Just Eat «respecte pleinement les grands principes du droit du travail suisse et ses dispositions légales».

AU TRIBUNAL FÉDÉRAL DE DÉCIDER

L'Inspection du travail avait cependant contesté le non-respect du salaire minimum cantonal en vigueur au Tessin par une autre société de livraison tessinoise, Divoora. Celle-ci ne



Chez On Duty, l'employé attendant dix minutes que le restaurant lui remette la commande n'est pas rémunéré durant ce laps de temps.

rémunère que le temps de livraison et non le temps restant pendant lequel le livreur est à la disposition de la société basée à Lugano. Par l'intermédiaire de ses avocats, après avoir perdu devant le Tribunal administratif régional (TAR) – un premier recours qui donnait raison à l'Inspection du travail – Divoora en a déposé un second devant le Tribunal fédéral. La décision de la

plus haute instance est très attendue, car elle pourrait mettre fin aux salaires de misère dans le secteur des coursiers et déclencher une vague d'indemnités pour les sommes qui auraient dû être versées.

L'absence de décision du Tribunal fédéral permet à Migros d'invoquer le respect des lois suisses. L'entreprise ne peut toutefois se soustraire aux

responsabilités sociales qui lui incombent en tant que bénéficiaire économique ultime de la chaîne de livraison de ses produits. Une chaîne dont le maillon le plus faible se trouve à son extrémité: un travailleur qui touche un salaire de misère. ■

ÉCLAIRAGE



LE G7, SYMBOLE DE TOUS LES EXCÈS DU CAPITALISME

Antoine Grosjean

C'est quoi, le G7? G7 signifie «Groupe des 7». Il est composé des Etats-Unis, du Japon, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie et du Canada. Chaque année, les chefs d'Etat ou de gouvernement de ces pays se réunissent lors d'un sommet comme celui qui aura lieu à Evian, du 15 au 17 juin. Le G7 a été créé en 1975, pour faire face à la crise pétrolière. A l'époque, ces sept pays étaient, sur le plan économique, les plus puissants de la planète. En 1998, on y a intégré la Russie et c'est devenu le G8. Mais elle en a été exclue en 2014, après avoir annexé la Crimée, jusque-là rattachée à l'Ukraine. La Chine, qui est aujourd'hui la deuxième économie mondiale, et l'Inde, qui est la sixième, ne font toutefois pas partie du G7. En effet, celui-ci, qui n'est pas une institution internationale officielle mais un groupe informel, applique parfois des critères plus géopolitiques qu'économiques.

Pourquoi sa tenue à Evian, en France, inquiète Genève? Les autorités et les milieux économiques genevois craignent que les nombreux opposants au G7 ne se rassemblent à Genève, puisqu'ils ne pourront pas se rendre à Evian, dont

l'accès sera très restreint et hypersécurisé. Or, en 2003, les manifestations massives contre le G8, qui s'était déjà tenu à Evian, avaient donné lieu à d'importants débordements au bout du lac. De nombreux commerces du centre-ville de Genève avaient été incendiés et sacagés, et les échauffourées entre les militants les plus radicaux et les forces de l'ordre s'étaient multipliées. C'est pourquoi le Conseil d'Etat genevois hésite à autoriser la grande manifestation que la coalition No G7 prévoit d'organiser le 14 juin sur sol suisse.

Pourquoi le G7 suscite-t-il une telle opposition? Pour beaucoup, le G7, sorte de club exclusif des dirigeants les plus puissants du globe, symbolise tous les excès du capitalisme, de la destruction de la planète à l'exploitation des peuples en passant par les inégalités sociales et la guerre. La venue notamment de Donald Trump – dont la dérive fasciste et guerrière crisper de plus en plus de monde – ainsi que les conflits à Gaza, au Liban et en Iran mobilisent un large spectre de militants de toutes origines et de tous horizons: anticapitalistes, écologistes, antifascistes, féministes, pro-palestiniens et altermondialistes. ■

VOUS AVEZ DES DROITS@

HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL

JE REÇOIS DES MESSAGES ET DES PHOTOS NON DÉSIRÉS DE LA PART D'UN COLLÈGUE. QUE PUIS-JE FAIRE?

Recevoir des messages insistants, des remarques à connotation sexuelle ou des photos non désirées de la part d'un collègue ne relève pas d'une simple erreur.

Que faire dans l'immédiat?

Vous devez immédiatement poser des limites claires, indiquer que ces messages sont inacceptables et demander qu'ils cessent sans délai. Il est également très important de conserver toutes les preuves en votre possession, notamment les captures d'écran, messages, photos reçues, dates des échanges et éventuels témoignages.

Vous devez informer rapidement votre employeur afin que des mesures soient prises immédiatement. L'art. 328 du CO impose à l'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les employés contre les atteintes à leur personnalité. L'art. 6 de la LTr prévoit également une obligation de protection de la santé des travailleuses et des travailleurs, y compris contre les risques psychosociaux tels que le harcèlement sexuel.

Quels sont les actes concernés?

Aussi, selon l'art. 4 LEg, constitue un harcèlement sexuel tout comportement importun de caractère sexuel ou fondé sur l'appartenance sexuelle portant atteinte à la dignité de la personne sur son lieu de travail. Cela comprend notamment les messages insistants, les propositions déplacées, l'envoi de contenus sexuels, les remarques sur le physique ou encore les

comportements intrusifs par voie numérique. Le fait que les échanges aient lieu sur WhatsApp, Instagram, SMS ou d'autres réseaux sociaux ne retire rien à leur caractère professionnel lorsqu'ils proviennent d'un collègue ou d'un supérieur hiérarchique. Le caractère importun du comportement est déterminant: ce qui compte est que ces actes ne soient pas souhaités par la personne concernée.

Que risque l'employeur?

Si votre employeur ne prend pas les mesures nécessaires pour prévenir ou faire cesser la situation de harcèlement, il peut engager sa responsabilité en vertu de l'art. 5 LEg et être condamné au paiement d'une indemnité. De plus, l'art. 10 LEg vous protège contre les représailles. Cette disposition prévoit que toute personne qui dénonce de bonne foi des faits de harcèlement bénéficie d'une protection contre le licenciement.

Certains comportements répétés, des menaces, l'envoi d'images à caractère sexuel imposées ou un harcèlement persistant peuvent également conduire à une plainte pénale, notamment sur la base des art. 177 CP (injure), 180 CP (menaces) ou 198 CP (désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel). Il est donc essentiel de demander rapidement conseil et assistance afin de faire valoir vos droits et d'obtenir une protection adaptée. ■

Ljinda Redzaj, juriste, Unia Genève

PAUSE CAFÉ MILITANTE

Avec Pasqualino Gallicchio, président d'Unia Valais



«DEPUIS BRIGUE JUSQU'À MONTHÉY, JE CONNAIS TOUS LES RECOINS D'UNIA VALAIS»

Rocco Zacheo

Peut-on dire de certaines personnes que leur vocation syndicale relève d'un destin tout tracé? D'un allant de soi qui ne se discute pas? On pourrait le croire à l'écoute des propos de figures comme celle de Pasqualino Gallicchio. Introuvable il y a à peine un mois à la présidence d'Unia Valais, l'homme semble avoir profondément ancrée en lui la défense des droits des travailleurs, comme un réflexe inné. Et si l'on remonte loin dans le temps pour trouver les racines de cet engagement, on ne peut échapper au parcours de ses parents, qui lui ont sans doute transmis ce que l'on appelle la conscience de classe. Celle incarnée par un père et une mère arrivés en Suisse en 1977, après avoir quitté cette région enclavée entre les Pouilles, la Calabre et la Campanie qu'est la Basilicate. Lui, ouvrier dans le bâtiment, a adhéré au syndicat il y a plus de quarante ans et demeure aujourd'hui encore membre d'Unia. Elle, de son côté, a longtemps travaillé comme femme de ménage.

UN «SECUNDO» ATYPIQUE

De cette condition, leur fils garde des souvenirs marquants: «Les Italiens, les Ritals, comme on nous appelait, ont longtemps fait l'objet de discriminations et de préjugés, et j'ai malheureusement vécu cela personnellement. Plus indirectement, j'ai aussi été touché, comme tous ceux qui ont des racines italiennes ici en Valais, par les récits de la tragédie de Mattmark et par le profond sentiment d'injustice qu'a laissé dans les esprits le procès qui a suivi. Il a fallu attendre soixante ans pour que le Conseil d'Etat valaisan, représenté en 2025 par Mathias Reynard, présente enfin des excuses officielles. Quant à la Confédération, elle se tait toujours.» Le syndicaliste dit conserver de ces événements une forme de cicatrice. Sans doute est-ce cela, conjugué à son parcours familial, qui l'a poussé vers l'engagement militant. Son activité s'est ensuite transformée en profession et a pris un tour plutôt singulier.

Pour comprendre pourquoi, il faut revenir sur quelques éléments biographiques du quadragénaire, eux aussi peu ordinaires. Pasqualino Gallicchio n'est pas le plus classique des «secundos». A l'âge de 12 ans, il quitte sa Sion

natale et franchit les Alpes pour rejoindre un internat à Domodossola. A l'époque, ses parents espèrent retourner définitivement en Italie et, afin de faciliter cette transition à leurs enfants, les placent par avance dans un environnement italo-italophone. Le retour tant espéré ne se concrétisera pourtant jamais. Cela ne l'empêche pas, après sa scolarité obligatoire et l'obtention de sa maturité, de s'inscrire en sciences politiques à l'Université de Bologne. «L'été venu, je rejoignais mes parents en Valais et je travaillais sur les chantiers comme peintre en bâtiment et plâtrier, ce qui me permettait de financer mes études.» C'est ainsi qu'un profil double s'est construit: des traits profondément italiens ont coexisté avec une identité helvétique et valaisanne.

UNE ASSISTANCE AUX FRONTALIERS

A 25 ans, fraîchement diplômé, Pasqualino Gallicchio met à profit ce parcours atypique pour intégrer Ital-Uil, une organisation patronale au service des citoyens italiens résidant en Suisse ou bénéficiant du statut de frontalier. Sa mission? «Nous nous occupons de l'instruction et du traitement des dossiers liés aux assurances sociales suisses et italiennes. Nous défendons les droits des citoyens auprès des organismes italiens chargés des rentes. Enfin, nous proposons des consultations afin de faciliter l'accès aux subsides pour les personnes en perte d'autonomie ainsi qu'aux rentes d'invalidité.» Parallèlement, il prête main-forte à l'agence consulaire italienne de Sion, puis au consulat général de Genève, avec lequel il collabore toujours. Il y a aussi son parcours syndical au sein d'Unia, qui a pris de l'ampleur au fil des années. Militant depuis 2001, Pasqualino Gallicchio est nommé à la présidence de la section Sion-Sierre en 2014, avant d'occuper, dès 2023, un poste de suppléant au Comité central. Puis, vient l'ultime consécration: la présidence d'Unia Valais. «Je ne cherchais pas particulièrement à occuper ce poste. Ma candidature s'est imposée comme une évidence pour les militants, les secrétaires syndicaux et les préposés aux caisses de chômage Unia du canton. Il faut dire que je les côtoie toutes et tous. De Brigüe à Monthey, je connais tous les recoins d'Unia, et cela a constitué un atout dans le processus de désignation.»

LES ÉTRANGERS, UNE RESSOURCE

Cette double fonction, entre Ital-Uil et Unia, présente un autre avantage. Le syndicaliste accompagne un nombre important d'affiliés au syndicat, dont beaucoup de frontaliers. On estime entre 1800 et 2000 le nombre de personnes qui franchissent chaque jour la frontière depuis Domodossola et sa région ou depuis le val d'Aoste. Pour toutes ces personnes, le président fournit conseils et assistance, aussi bien en matière de droit du travail suisse que de prévoyance sociale italienne. Depuis 2009, il se rend deux samedis par mois dans la ville piémontaise, de l'autre côté du tunnel du Simplon, afin d'y assurer des permanences spécialement destinées à ce public. «Dans ce domaine, avec le temps, j'ai fini par maîtriser aussi bien les articles de loi qui régissent le système helvétique que ceux applicables sur le versant italien, auxquels s'ajoute tout l'arsenal des accords bilatéraux.» La main-d'œuvre étrangère à laquelle il est confronté demeure, à ses yeux, essentielle. «Il ne faut pas oublier que, durant la pandémie de Covid-19, elle a été exceptionnellement exemptée de confinement en Italie parce que, sans elle, les chantiers, les usines et les soins en Valais se seraient tout simplement effondrés. Cela doit nous amener à réfléchir plus largement à l'apport des travailleurs étrangers résidant en Suisse. Nous devons nous mobiliser pour que l'initiative du chaos de l'UDC ne passe pas la rampe.»

D'autres défis l'attendent désormais à la tête d'Unia Valais. Ses priorités? «Continuer à augmenter le nombre d'adhérents, c'est le nerf de la guerre. Ils sont désormais plus de 12 000, ce qui est très réjouissant, mais il faut poursuivre dans cette voie. Il faudra également renforcer notre présence dans le secteur industriel valaisan.» ■

Notre vidéo:
evenement.ch/videos



COUP DE MASSUE SUR LES LIVRES SCIENTIFIQUES

ÉDITION Le Fonds national suisse réduit de 20% son apport aux ouvrages issus de la recherche. Le milieu se mobilise et lance une pétition.

Rocco Zacheo

Alors qu'ailleurs dans le monde, et tout particulièrement aux Etats-Unis, les acteurs scientifiques font l'objet d'attaques de nature idéologique et financière, la Suisse ajoute de son côté une brique à cet édifice peu reluisant. Il y a quelques jours, le Fonds national suisse (FNS) a annoncé vouloir réduire de 20% son soutien aux publications issues de la recherche universitaire. A cette coupe s'ajoute encore un resserrement drastique du domaine d'éligibilité aux aides. Seront désormais exclus de tout financement ces travaux de qualification n'étant pas en lien avec une thèse de doctorat ou avec un projet de recherche placé sous la houlette du FNS. Ces mesures draconiennes touchent principalement le domaine des sciences humaines et sociales - histoire, anthropologie, philosophie, psychologie, science politique, pédagogie, langue et littérature... Des champs d'études étendus mais qui

représentent cependant moins de 1% du budget du FNS.

Le milieu concerné a décidé de se mobiliser pour dénoncer ce qui s'apparente à ses yeux à un sabotage de la qualité et de la quantité des travaux de recherche. Ce qui a pour conséquence une réduction drastique des publications par les maisons d'édition. Les professionnels alertent également sur le risque que la recherche dépende toujours plus de grands groupes internationaux, ce qui comporterait une perte de maîtrise sur la diffusion du savoir. Les éditeurs suisses spécialisés dans le domaine ont lancé une pétition. Ils réclament la garantie d'un accès ouvert et durable aux résultats de la recherche, le maintien des conditions de publications en vigueur aujourd'hui, la préservation de la souveraineté scientifique et éditoriale et le financement des ouvrages sans réduction du périmètre d'éligibilité. ■

Pour signer la pétition: avaaz.org/community_petitions/fr

POING LEVÉ

A QUAND UN VÉRITABLE TOURNANT ÉCOLOGIQUE?

Par Aline Andrey

Le jour du dépassement a été atteint le 11 mai en Suisse. Cela signifie que le pays a épuisé toutes les ressources renouvelables de son territoire pour 2026. Depuis, il vit à crédit ou, dit autrement, aux dépens d'autres pays (notamment africains) et des générations futures. Si tous les humains consommaient et polluaient comme nous, il nous faudrait 2,8 planètes pour couvrir nos besoins. Ces dernières années, le jour du dépassement international tombe fin juillet... La Suisse, et avec elles d'autres pays occidentaux, doit donc s'engager dans un véritable tournant écologique. Or, l'actualité récente montre qu'elle n'en prend pas le chemin, à commencer par le sursaut du nucléaire. De nombreux experts le clament pourtant: le solaire et la diminution de la consommation sont les seules voies. Penser que le nucléaire est une énergie propre relève de l'hérésie. Extraire l'uranium et le transporter, tout comme construire une centrale et stocker les déchets dont on ne sait que faire, est extrêmement polluant en plus d'être dangereux.

L'IA ne nous sauvera pas. Un rapport récent démontre que les centres de données de plus en plus grands et nombreux en Suisse menacent notamment les ressources en eau. D'un côté la surconsommation, de l'autre la surproduction. Le secteur de la viande est un autre exemple sanglant. Chaque semaine, environ 47 500 cochons sont tués en Suisse, 6785 par jour... Or, selon la filière Suisseporcs, 3000 animaux (répétons-le, par semaine!) ne trouvent pas mangeurs. Le marché est saturé. Du côté des poulets, une alliance composée de Greenpeace Suisse, EcoTransition-La Broye, des habitants de Saint-Aubin et des environs s'élève contre la construction du méga-abattoir de Micarna (propriété de Migros) qui vise à abattre plus de 30 millions de poulets par an (577 000 par semaine, 82 500 par jour). Elle a déposé un recours auprès du Tribunal cantonal de Fribourg contre la levée des oppositions pour le permis de construire, car ce projet mortifère ne respecte pas la législation en vigueur, concernant notamment la protection des eaux, du climat et de la nature.

La pollution du Léman au triazole, servant à la production de pesticides par Syngenta, ou encore la volonté d'Holcim de raser une forêt pour exploiter le gravier de son sous-sol (lire aussi en page 2), sont d'autres exemples de cette course infernale aux profits qui tue le Vivant et notre humanité. La catastrophe climatique est déjà là, dans et hors de nos frontières: feux de forêt, inondations, montagnes qui s'écroulent, décès liés à la chaleur, à la pollution de l'air et aux zoonoses (ébola, hantavirus, coronavirus), perte de la biodiversité, pression sur les travailleuses et les travailleurs du Sud, dans les mines de matières premières ou derrière les écrans d'ordinateurs pour abreuver l'intelligence artificielle... Le néocolonialisme fait écho à l'exploitation des ressources de la planète, notre seul vaisseau à toutes et à tous dans le grand cosmos... ■



Avant d'être élu à la présidence d'Unia Valais, Pasqualino Gallicchio a assuré la présidence de la section Sion-Sierre. Depuis trois ans, il occupe également un poste de suppléant au sein du Comité central du syndicat.

LE LAC MAJEUR PRIS D'ASSAUT



L'INSTANTANÉ

Photo Thierry Porchet

A l'Isola Madre, deux armées de touristes se font face. L'issue de la confrontation est incertaine. ■

LE CANTON DE GENÈVE CONDAMNÉ PAR LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

JUSTICE L'instance réprimande les autorités pour ne pas avoir respecté le droit protégeant la liberté de réunion et d'association à l'occasion du rassemblement du 8 mars 2019.

Rocco Zacheo

C'est une décision qui fera date, surtout pour les défenseurs du droit de manifester, et tout particulièrement pour la Coordination genevoise qui se bat pour cette cause. Le 7 mai, la Cour européenne des droits de l'homme a

publié un arrêt condamnant, à l'unanimité de ses juges, le Canton de Genève. Celui-ci a été reconnu coupable d'avoir violé l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui protège la liberté de réunion et d'association. Cette condamnation se réfère à l'affaire dite «Batou c. Suisse», du nom de l'avocate Me Batou, qui défend la recourante.

Pour revenir sur les faits, il faut remonter au 8 mars 2019. Ce jour-là, une manifestation féministe avait eu lieu dans la ville du bout du Léman, à l'issue de laquelle les organisatrices

avaient été condamnées à une amende de 200 francs. Pourquoi? Parce que le rassemblement avait dévié du parcours initialement prévu, qu'il avait laissé derrière lui plusieurs tags et occasionné l'usage d'engins pyrotechniques. Les motifs de la sanction reposaient sur l'article 5, alinéa 4, de la Loi genevoise sur les manifestations sur le domaine public, et cette décision avait ensuite été confirmée par le Tribunal fédéral.

UN COUP D'ARRÊT AUX INTIMIDATIONS

Dans un communiqué de presse, la Coordination genevoise pour le droit

de manifester (CGDM) souligne que, selon la Cour, «il n'est pas établi, ni même allégué, que la manifestation ait porté atteinte aux droits et libertés des tiers ou qu'elle ait engendré des perturbations quelconques de la vie quotidienne». En conclusion, l'instance établie à Strasbourg adopte une position tranchée en affirmant ne pas considérer que les juridictions nationales «ont appliqué des règles conformes aux principes consacrés à l'article 11 de la Convention, et ce, de surcroît, en se fondant sur une application acceptable des faits pertinents». Elle estime donc

que l'ingérence n'était pas «nécessaire dans une société démocratique».

La CGDM salue cette victoire, qu'elle considère comme «un coup d'arrêt important à cette dérive répressive», consistant à imposer des obstacles administratifs, à pratiquer l'intimidation policière et à prononcer des sanctions pénales contre des citoyens exerçant un droit fondamental. Des pratiques dénoncées depuis plusieurs années par de nombreux acteurs de la société civile, ainsi que par des syndicats et des collectifs. ■



DE BIAIS

Christophe Gallaz

LE SERVICE CIVIL
AU MIROIR
DU MONDE
ÉMIETTÉ

Référendum contre le projet de loi sur le service civil. Un des deux objets fédéraux dont les citoyens trancheront le destin dans vingt-trois jours. Celui dont les enjeux sont d'une portée dépassant de loin la lettre de ce texte et ses effets plaqués par le Conseil fédéral, la droite et l'ineffable UDC. D'une portée qui touche jusqu'aux relations de notre espèce avec ce qui la dépasse et l'englobe, comme le Vivant non humain. Or ces enjeux sont largement impensés sur la scène de la politique partisane et des médias que

l'intuition sensuelle du monde ne visite plus. Pas le moindre discours ou le moindre texte nous rappelant par exemple, dans la perspective de ce scrutin, que notre planète est un orchestre dont tous les éléments sont liés et pourtant bousillés sous la pression de notre imbécillité collective. Et que le projet de loi sur le service civil attende lui-même à cette merveille.

Je commence par observer qu'il n'est fondé sur aucun argument convaincant ni sur le fond, ni déterminé par l'urgence. Et que les effectifs actuels de l'armée satisfont amplement aux dispositions *ad hoc*, puisqu'ils dépassent de 5% le seuil déclaré nécessaire de 100 000 soldats. Ce qui nous tient très éloignés du critère de la nécessité.

Or si nous sommes invités à voter malgré notre éloignement de ce repère, c'est qu'un autre a pris sa place. C'est qu'un glissement, largement placé sous le signe de cette dérive autoritaire aperçue de toutes parts autour de nous. Sauf en Espagne, peut-être.

Au point que notre conseiller fédéral Guy Parmelin a dramatisé son vocabulaire en obéissance à ce glissement. A répandu les toxicités de l'anxiété collective sur le sujet en assurant que le service civil aurait changé. Qu'il constituerait «un phénomène de masse problématique». Qu'il serait devenu, en somme, une entorse au principe initial exigeant que les jeunes Suisses ne puissent pas choisir librement entre l'armée et le service civil.

Ainsi vont les rhétoriques insidieuses. Elles inquiètent suffisamment les esprits mous pour les agréer en bloc réactionnaires dans les assemblées de la Cité. Aux fins d'y plaider plus martialement, en discréditant la diversité des opinions civiques et des comportements subséquents, le besoin d'une tutelle renforcée sur la jeunesse helvétique.

Plus d'école buissonnière au lieu de la militaire, donc, chers petits civilistes helvétiques. Plus d'évasion confortable aux marges du corps social helvétique pour y méditer vos conflits de conscience. Ainsi finissent les profiteurs au pays des mises en conformité

mentale au nom de la démocratie. Et même si ce basculement rectificateur fait jaser les badauds de l'extérieur. Même s'il en résulte à leurs yeux une présomption d'atteinte à votre liberté de croyance et de pensée, comme vient de la dénoncer toute une série d'instances irresponsables allant d'Amnesty International à la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, et de cette Commission permanente à son Comité des ministres. Voilà, chères lectrices et chers lecteurs, nous y sommes. C'est à ce point de la chronique ici déroulée qu'une perception plus fine des choses fit sursauter son auteur. Aiguillée par le spectacle accablant de nos communautés humaines à la surface de la planète, au sein desquelles la conversation collective est dévastée par les accroissements d'une violence sélective au profit d'une minorité possédante et corrompue. Cette violence qui détruit, et du même geste exactement, l'humain comme le non-humain dans leurs espaces vitaux.

Je vis le monde éclater. Ouvrant des failles à sa surface et en dessous.

Comme à Blatten et maintenant aux Fios en val d'Anniviers, mais aussi comme au sein des communautés humaines. Comme dans l'univers médical, entre ses métiers usuels et ceux fournissant des appoints ponctuels. Ou comme dans l'univers agricole, entre ses tâches de production classique et celles à mener sous le signe de la biodiversité.

Ainsi de suite. De menus exemples illustrant ce que venait de me dire en conférence publique l'excellent Olivier Hamant, chercheur français en biophysique et biologie, qui plaide pour un modèle de société inspiré par le Vivant. C'est-à-dire appuyé sur le principe de la robustesse qui répare et s'autorépare plutôt que sur celui de la performance, qui tue forcément. D'une part l'option des travaux intercalaires essentiels caractéristiques du service civil, donc, de l'autre celle de l'exploit dévastateur sur les champs de la bataille sociale. Eh bien, c'est clair. ■

LES PAVEURS, GARDIENS D'UN SAVOIR-FAIRE ANCESTRAL

Spécialisés dans le pavage, Roland Verboux et ses employés tapissent de pierres l'emblématique place du Marché de Vevey. Une pratique millénaire qui conjugue esthétique et durabilité. Reportage.

Sonya Mermoud
Photos Olivier Vogelsang

Place du Marché à Vevey. Le cliquetis aigu et répété des marteaux sur la pierre résonne sans relâche dans une cadence régulière et hypnotique. Sous un ciel capricieux hésitant entre soleil et grisaille, balayé par de fréquentes rafales de vent, quatre travailleurs courbés ou en position accroupie s'appliquent à la tâche. Mains protégées par des gants, ils apposent et frappent des pavés de différentes tailles tapissant joliment le sol. Sens des proportions et bonne représentation spatiale guident leur action. Parmi eux, Roland Verboux. Bien qu'il soit le patron de l'Artisan paveur, l'entreprise mandatée pour réaliser le revêtement de la place veveysane en pleine transformation, l'homme met aussi la main à la pâte. «Nous avons démarré l'ouvrage il y a deux jours et demi, le 11 mai. C'est un chantier de quelque 9000 mètres carrés que nous réaliserons en deux temps. Un peu plus de la moitié jusqu'en octobre et le reste l'an prochain. Des ouvriers supplémentaires viendront renforcer l'équipe», explique le responsable de 67 ans, précisant que l'interruption des travaux d'ores et déjà programmée doit permettre la tenue de différentes manifestations se déroulant traditionnellement sur la place.

Le geste évocateur d'un automatisme rôdé par des décennies de pratique, attentif à respecter le niveau tracé au cordeau, le professionnel poursuit son activité, tout en détaillant les différents types de pavés utilisés dans le domaine. Alors que, curieux, des passants s'arrêtent derrière les grilles entourant le site pour observer l' ancestrale pratique.

DES PAVÉS DE 8 À 25 KILOS

«Il s'agit de pavés de pierre, du grès en l'occurrence, provenant de Suisse alémanique. C'est pour ça qu'on aime taper dessus. Mais parfois les coups finissent sur nos doigts. Aussi faut-il qu'ils soient solides pour exercer ce métier», blague Roland Verboux, plaisantant à tire-larigot et contraint, bruit et vent obligent, de répéter souvent les réponses aux questions posées. Pas de quoi l'interrompre dans son travail ou l'agacer. Bonne humeur et efficacité l'escortent. «La commune a choisi les modèles. Elle a opté pour de gros formats, trois différents, les plus chers du monde après l'or, prisés en raison de leur esthétique. Leur poids varie de 8 à 25 kilos. Les petits carrés, par comparaison, pèsent pour leur part 1,5 kilo», ajoute l'entrepreneur, tout en précisant qu'il existe aussi des pavés en béton. «Mais seuls ceux qui ne savent pas poser les autres les utilisent», rigole Roland Verboux, recourant toutefois lui aussi à la demande à ce genre de revêtement, même s'il ne l'apprécie guère. «Les pavés en béton se révèlent tous identiques. C'est moche. Les 90% des clients privés leur préfèrent la pierre.» Quant aux joints entre les blocs, ils peuvent être soit en mortier - un monticule en arrière-plan attend son usage - soit de



Contrairement aux pavés en béton, les blocs en pierre, du grès dans ce cas, sont tous différents. Sens des proportions et bonne représentation spatiale guident les gestes des travailleurs.



Roland Verboux, le patron de l'entreprise l'Artisan paveur, utilise une dame à main afin d'égaliser les pierres.



Jouxant le lac Léman, la surface à revêtir s'étend sur plus de 9000 mètres carrés.

sable. A Vevey, l'équipe va employer les deux techniques. Mais pour le tronçon en cours, la première solution est favorisée. «Cette zone est conçue pour les personnes en situation de handicap. Elle doit être parfaitement plate.»

DURABILITÉ GARANTIE

Tout à sa tâche, Roland Verboux vante la durabilité des pavés et jure qu'ils sont inusables et réutilisables. Pour preuve? Des ouvrages des Romains qui ont traversé les siècles. «Il faut seulement de temps à autre remettre du sable. Mais

pas le mortier. Trump peut atterrir sur les lieux avec son Boeing et Poutine organiser sa parade comme sur la place Rouge. Ça ne va pas bouger», image le patron qui, questionné sur les pièges que peuvent représenter les pavés pour les talons aiguilles, tire en corner. «Peu de femmes en portent. Et puis, tout dépend de la manière de travailler.» Mandatée aussi bien par des communes que par des particuliers, l'entreprise, ouverte en 2002, tourne en tout cas à plein régime. «Même durant la pandémie de Covid, nous n'avons pas arrêté.»

Changement d'outil. Roland Verboux s'est maintenant saisi d'une lourde dame à main. Et, suivant les lignes déjà réalisées, frappe les pierres pour les tasser et s'assurer qu'elles présentent une hauteur identique. «Je veille à ce qu'elles s'égalisent bien entre elles, corrigeant les imperfections, les irrégularités de surface», ajoute l'entrepreneur, avançant avec une systématique digne d'un métronome. Et une force qu'il attribue au travail régulier de ses muscles. «J'ai un dos en béton», assure le sexagénaire, tout en soulignant que la tâche,

lorsque les pavés reposent sur des lits de sable ou de gravier, est alors effectuée avec une plaque vibrante. Et l'artisan de noter valoriser volontiers le gravier. «La raison? Les fourmis. Elles volent sous le sable.»

LE FOUET EN MOINS...

A ses côtés, ajustant un pavé, Pitch, intervient dans la discussion. Casquette vissée sur la tête ombrageant un visage buriné par le grand air, le manuel trouve son métier attractif. «Ce qui me plaît? Travailler avec un matériau naturel.» L'ouvrier apprécie surtout les réalisations comportant des dessins. «Nous avons par exemple créé une balance avec un serpent, une rose des vents, des armoiries, etc.», s'enthousiasme l'artisan de bientôt 58 ans, actif dans le domaine depuis trois décennies. Sensible à l'aspect esthétique, Pitch confie encore sa préférence pour les types de pose en arc ou queue de pan. Et souligne aussi l'ancienneté de la pratique. «Notre profession n'a pas changé au cours des siècles. Elle est pareille à celle des paveurs du temps des Romains, mais sans le fouet.» Reste que le job s'avère dur physiquement. «En particulier le pavage de cette zone. En raison du poids des pierres, on ne peut pas ici utiliser de tabourets à un pied, semblables aux chaises à traite», note le quinquagénaire, confiant souffrir de fortes douleurs dorsales. Quant au salaire, le travailleur, soumis à la Convention nationale de la construction, le juge correct. Une rémunération qui serait même légèrement supérieure à l'accord conclu, selon son collègue qui se fait appeler Momo. Si le ressortissant français de 52 ans se réjouit que son dos tienne le coup, il se plaint, lui, de ses genoux «quasi foutus, en compte».

MANQUE DE RELÈVE

«Un problème récurrent dans la profession. C'est un boulot de dingue, mais je l'aime quand même. Il faut, dans tous les cas, être passionné pour devenir paveur», affirme l'ouvrier, poussant une brouette chargée de pierres. Le natif de Chamonix a été initié à la profession à l'âge de 15 ans et demi par des Italiens, dans le cadre d'un job d'été, avant de poursuivre sa formation à Paris. Comme Pitch, il regrette devoir ce jour-là se passer du relatif confort du tabouret et la pose sur sable, moins contraignante. Et tente de ménager ses articulations en répartissant «instinctivement» son poids sur un genou et un coude. «L'équipe soulève chaque jour quelque 10 tonnes de pavés et 4 mètres cubes de mortier et avance en moyenne de 15 à 20 mètres carrés», chiffre encore le patron. «Crevant! Mais c'est le résultat qui me booste. Et la prime du chef», sourit Momo, faisant de nouveau tinter d'une poigne assurée son marteau sur un bloc. «Elle se mérite», rétorque du tac au tac le responsable. Les trois hommes souligneront encore tous la difficulté de trouver de la relève - l'apprentissage dure trois ans. Roland Verboux veut toutefois y croire, espérant que son fils reprendra l'affaire. «Mais il restera alors au bureau...» ■



Un travail harassant. L'équipe formée de quatre travailleurs gère chaque jour jusqu'à 10 tonnes de pierres, 4 mètres cubes de mortier et pose en moyenne 15 à 20 mètres carrés de pavés.